

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Bänziger, Marlies (gp/verts, ZH) NR/CN, Schlüer, Ulrich (svp/udc, ZH) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Bernath, Magdalena
Brändli, Daniel
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Giger, Nathalie
Hirter, Hans
Hohl, Sabine
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Meyer, Luzius
Mosimann, Andrea
Schnyder, Sébastien
Strohmann, Dirk

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Brändli, Daniel; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Giger, Nathalie; Hirter, Hans; Hohl, Sabine; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Meyer, Luzius; Mosimann, Andrea; Schnyder, Sébastien; Strohmann, Dirk 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: , 1996 - 2011*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Politische Grundfragen	1
Verfassungsfragen	1
Landes- und Weltausstellungen	2
Image der Schweiz im Ausland	2
Rechtsordnung	2
Strafrecht	2
Datenschutz und Statistik	3
Grundrechte	3
Öffentliche Ordnung	3
Innere Sicherheit	4
Institutionen und Volksrechte	4
Bundesrat	4
Parlamentsmandat	4
Parlamentsorganisation	5
Organisation der Bundesrechtspflege	5
Föderativer Aufbau	6
Städte, Regionen, Gemeinden	6
Wahlen	7
Eidgenössische Wahlen	7
Aussenpolitik	8
Beziehungen zur EU	9
Beziehungen zu internationalen Organisationen	11
Zwischenstaatliche Beziehungen	12
Gute Dienste	12
Entwicklungspolitik	13
Landesverteidigung	14
Militäreinsätze	14
Militärorganisation	16
Ausrüstung und Beschaffung	19
Zivildienst und Dienstverweigerung	21
Wirtschaft	22
Wirtschaftspolitik	22
Strukturpolitik	22
Geld, Währung und Kredit	22
Geldpolitik	22
Öffentliche Finanzen	23
Indirekte Steuern	23
Sozialpolitik	23
Sozialversicherungen	23
Krankenversicherung	23
Soziale Gruppen	23
Migrationspolitik	23
Asylpolitik	24
Bildung, Kultur und Medien	24
Bildung und Forschung	24
Grundschulen	24
Kultur, Sprache, Kirchen	24
Kirchen und religionspolitische Fragen	24
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	25
Parteien	25
Grosse Parteien	25
<hr/>	

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
AUNS	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
NGO	Nichtregierungsorganisation
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
IWF	Internationaler Währungsfonds
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
KFOR	Kosovo Force
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
NATO	North Atlantic Treaty Organization
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
VPM	Verein zur Förderung der Psychologischen Menschenkenntnis
SBV	Schweizerischer Bauernverband
BAWI	Bundesamt für Aussenwirtschaft
GuS	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
SPK	Schweizerische Politische Korrespondenz
PfP	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
<hr/>	
DFJP	Département fédéral de justice et police
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
ASIN	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
ONG	Organisation non gouvernementale
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FMI	Fonds monétaire International
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
KFOR	Force pour le Kosovo
DDC	Direction du développement et de la coopération
USS	Union syndicale suisse
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
USAM	Union suisse des arts et métiers
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
G20	Groupe des vingt
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
VPM	Verein zur Förderung der Psychologischen Menschenkenntnis
USP	Union Suisse des Paysans
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
CEI	Communauté des États indépendants
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CPS	Correspondance politique suisse
PPP	Partenariat pour la paix

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Politische Grundfragen

Verfassungsfragen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.04.1999
HANS HIRTER

Am 18. April fand die **Volksabstimmung über die neue, totalrevidierte Verfassung** statt. Mit Ausnahme von links- und rechtsextremen Kleinparteien (PdA, FP, SD) sprachen sich alle **nationalen Parteien** und auch alle massgeblichen Interessenverbände für die neue Verfassung aus. Unter den Regierungsparteien fiel der Entscheid bei der SVP am knappsten aus: die von den Zürcher Nationalräten Hans Fehr und Schlier angeführte Opposition unterlag an der Delegiertenversammlung mit 185:92 Stimmen. Für die rechtsbürgerlichen Kritiker ging die Reform über eine Nachführung hinaus. Sie sei vielmehr Ausdruck eines unakzeptablen, von der politischen Mitte und der Linken geprägten Politikverständnisses. Die Sektion Zürich der SVP und in ihrem Gefolge auch diejenigen von Kantonen, wo die SVP erst in den letzten Jahren gegründet worden ist (unter anderem BS, LU, SO, SG), gaben die Nein-Parole aus. Bei der SP, deren Fraktion die neue Verfassung anlässlich der parlamentarischen Verhandlungen ebenfalls heftig kritisiert hatte, entschied sich der Parteivorstand mit 34:3 Stimmen für die Ja-Parole. Die von Nationalrat Rennwald (JU) formulierte Kritik bemängelte das Fehlen von linken Politikgehalten, also gerade das Gegenteil von dem, was der Verfassung von SVP-Seite vorgeworfen wurde.

In der **Kampagne** schlugen die Wellen nicht sehr hoch. Auf Befürworterseite fiel vor allem der grosse Einsatz des aus dem Amt scheidenden Justizministers Koller auf. Im redaktionellen Teil der Presse war die Stimmung durchwegs positiv, hingegen waren praktisch keine Inserate für die neue Verfassung auszumachen. Die nicht zuletzt in Leserbriefen sehr aktiven Gegner behaupteten, dass sich die Schweiz mit der Verfassung internationalem Recht unterstellen würde (weil darin der auch bisher geltende Vorrang des Völkerrechts nun explizit erwähnt ist), sie zu einem Ausbau des Sozialstaats führe und sich überhaupt die alte Verfassung bewährt habe. In den Inseraten sprachen sie vor allem davon, dass die neue Verfassung eine «**Liquidation der Schweiz**» einleiten würde; zudem stellten sie darin auch eine ganze Reihe von schlicht falschen Behauptungen auf (z.B. dass in der neuen Verfassung die Begriffe «Schweizerische» und «Eidgenössische» gestrichen worden seien). Neben den erwähnten SVP-Kantonalsektionen, der FP und den SD beteiligten sich auch weit rechtsausserstehende Organisationen wie der VPM (mit der ihm nahestehenden Zeitschrift «Zeit-Fragen») und «Pro Libertate» an der Kampagne. Dieses über das übliche Mass von Abstimmungspropaganda hinausgehende Verdrehen von Tatsachen durch die Gegner rief in der letzten Woche vor der Abstimmung den Bundesrat mit einer Gegendarstellung auf den Plan.

Volk und Kantone hiessen die totalrevidierte Bundesverfassung am 18. April mit einer **relativ knappen Mehrheit von 59.2 Prozent und bei 12 2/2 gegen 8 4/2 Ständestimmen** gut. Die Beteiligung fiel mit 35.9 Prozent recht mager aus; besonders niedrig war sie in der Romandie, wo nur gerade 21.6 Prozent von ihrem Stimmrecht Gebrauch machten. Mitverantwortlich dafür war sicher auch der Beschluss des Bundesrates, diese Vorlage in Anbetracht ihrer besonderen Bedeutung allein, d.h. nicht im Multipack mit anderen, für die Stimmbürgerinnen und -bürger attraktiveren Vorlagen zu präsentieren. Am meisten Ja-Stimmen gab es in der französischen Schweiz (mit Ausnahme des Wallis) und im Tessin. Ähnlich deutlich fiel die Zustimmung auch in den Grossstädten der Deutschschweiz aus. Gegen die totalrevidierte Verfassung sprachen sich die kleinen Kantone der Innerschweiz (ohne Zug), die Ostschweiz (ohne Graubünden) sowie der Aargau und das Wallis aus.

Bundesbeschluss über die Neue Bundesverfassung Abstimmung vom 18. April 1999

Beteiligung: 35.9%
Ja: 969'310 (59.2%) / 12 2/2 Stände
Nein: 669'158 (40.8%) / 8 4/2 Stände

Parolen:
– Ja: SP, FDP, CVP, SVP (8*), LP, LdU, EVP, EDU (1*); SGB, CNG, Vorort, SGV, SBV.

- Nein: FP, SD, PdA; Centre patronal.
- * In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen ¹

Landes- und Weltausstellungen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.1996
DIRK STROHMANN

Einen schwereren Stand hatte die Vorlage im **Nationalrat**. Dort standen ihr zwei Rückweisungsanträge seitens der Fraktion der Grünen und von Schlüer (svp, ZH) entgegen, die beide die mangelnde Konzeptführung beinhalten. Schlüer liess sich vom Plenum, vor dem Berichterstatter in allen vier Landessprachen auftraten, überzeugen, seinen Antrag zurückzuziehen; derjenige der Grünen wurde mit grosser Mehrheit verworfen. In der Debatte wurden nicht weniger als sieben Änderungsanträge gestellt. Davon betrafen allein fünf den Bereich des Umweltschutzes. Trotz teilweise hoher Zustimmung drang nur ein Begehren durch. Darin wird auf den vom Nationalrat eingeforderten Ergänzungsbericht vom 5. November 1996 Bezug genommen und die dort umschriebenen Anforderungen hinsichtlich des Umweltschutzes in den Bundesbeschluss aufgenommen. Der von der Nationalratskommission neu eingeführte Passus hinsichtlich einer umweltverträglichen Planung und Durchführung der Landesausstellung wurde vom Plenum ebenfalls gutgeheissen. Der Ständerat übernahm diese Änderungen in seiner Sitzung vom 10. Dezember. ²

Image der Schweiz im Ausland

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.1999
HANS HIRTER

Im **Nationalrat** unterlag zuerst ein **Nichteintretensantrag Schlüer** (svp, ZH), der bemängelte, dass damit neben den schon bestehenden bundeseigenen oder subventionierten Stellen, die sich mit der internationalen Verbreitung der Kenntnisse über die Schweiz befassen (Pro Helvetia, Seco, Radio Schweiz International, Tourismus Schweiz) noch eine neue Agentur geschaffen werden soll. Etwas knapper (94:63 Stimmen) wurde auch ein Rückweisungsantrag Kofmel (fdp, SO) abgelehnt, der die neue Agentur über ein Globalbudget und einen Leistungsauftrag führen wollte und das Schwergewicht der Tätigkeit der neuen PRS bei der Koordination der Aktivitäten der im Antrag Schlüer erwähnten Institutionen sah. Nachdem in der Detailberatung noch spezifiziert worden war, dass die PRS Kontakte mit schweizerischen Firmen im Ausland, Auslandschweizerorganisationen und schweizerischen Delegationen bei internationalen Organisationen pflegen muss, nahm der Nationalrat die Vorlage mit 106:17 Stimmen an, wobei die Opposition aus dem Lager der SVP stammte. ³

Rechtsordnung

Strafrecht

MOTION
DATUM: 03.06.2009
HANS HIRTER

Gegen den Widerstand der Linken überwies der Nationalrat eine Motion Joder (svp, BE) für eine **Verschärfung des Strafrahmens für vorsätzlich begangene Körperverletzung** (Mo. 08.3131). Der Bundesrat hatte vergeblich darauf hingewiesen, dass der Strafrahmen für schwere Körperverletzung mit Strafen von minimal 180 Tagessätzen Geldstrafe bis zu maximal zehn Jahren Freiheitsentzug eigentlich gross genug sei, von den Gerichten aber nicht immer ausgeschöpft werde. Gerade bei Gewalt- und Sexualdelikten würden gemäss Bundesrat nur selten die strengst möglichen Strafen ausgesprochen. Eine Motion Fiala (fdp, ZH) für eine **Verschärfung des Strafrahmens für Kinderpornografie** (Mo. 08.3609) wurde von der Regierung mit dem selben Argument bekämpft und vom Nationalrat angenommen. Der Nationalrat überwies in der Folge ein Postulat Jositsch (sp, ZH) (Po. 09.3366), das vom Bundesrat einen Bericht darüber verlangt, ob die Gerichte den vom Gesetzgeber vorgesehenen Strafrahmen effektiv ausnutzen. Gewalttaten mit schweren Körperverletzungen oder gar Todesfolgen sind in den letzten Jahren oft von Jugendlichen begangen worden. Eine Motion Schlüer (svp, ZH) (Mo. 09.3314), der bei derartigen Fällen die **Altersgrenze für die Beurteilung nach dem Jugendstrafrecht** vom vollendeten 19. auf das 16. Altersjahr senken wollte, scheiterte jedoch mit 69 zu 114 Stimmen im Nationalrat. Nicht besser ging es einer analogen Motion Reimann (svp, AG) (Mo. 09.3733) im Ständerat. Der Bundesrat hatte auch diese beiden Vorstösse zur Ablehnung beantragt. Seine Ansicht begründete er u.a. auch in seiner Antwort auf eine Interpellation Rickli (svp, ZH) (Ip. 09.3784). Eine Debatte über die ungenügende Ausschöpfung des Strafrahmens durch die Gerichte fand auch in den Medien statt. ⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.10.2010
MARC BÜHLMANN

Datenschutz und Statistik

Der Antrag der Kommissionsmehrheit der SPK-NR auf Nichteintreten auf das Geschäft zur **Änderung des Regierungs- und Verwaltungsorganisationsgesetzes** (Datenschutz bei der Benutzung der elektronischen Infrastruktur) stiess in der Frühjahrssession auf Verwirrung. Nach einem Rückkommensantrag musste die erste Eintretensabstimmung (101 zu 57 für Eintreten) wiederholt werden. Die zweite Abstimmung fiel dann wesentlich knapper aus (79 zu 75 für Eintreten). In der Sommersession wurde dann der Entwurf des Bundesrats beraten. Er sieht eine gesetzliche Regelung zum Schutz personenbezogener elektronischer Daten vor. Es geht dabei um jene Personendaten, die bei der Benutzung der elektronischen Infrastruktur anfallen (z.B. Protokolle der Arbeit an Computern, Listen von angewählten Telefonverbindungen, etc.) und deren Handhabung in den bisherigen Datenschutzbestimmungen noch nicht geregelt ist. Diese Daten dürfen mit wenigen Ausnahmen weder aufgezeichnet noch ausgewertet werden. Alle Parteien äusserten ihren Unmut über den Gesetzesentwurf. Umstritten war, wem die Kompetenz zum Erlass der Ausführungsbestimmungen gegeben werden solle. Im Nationalrat wurde der Einzelantrag Bänzinger (gp, ZH), der forderte, dass die Ausführungsbestimmungen von der Bundesversammlung und nicht wie im Entwurf vorgesehen vom Bundesrat geregelt werden sollten, deutlich angenommen. Diese Regelung wurde allerdings vom Ständerat abgelehnt. Die Differenz wurde erst in der dritten Lesung mit einem Kompromissvorschlag ausgeräumt, der die grundsätzliche Kompetenz für die Ausführungsbestimmungen beim Bundesrat belässt. Im Falle von Bestimmungen, die die Parlamentsdienste oder das Parlament selber betreffen, sollen den Räten aber entsprechende Befugnisse an die Hand gegeben werden.⁵

Grundrechte

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 29.08.2007
HANS HIRTER

Die SVP machte sich im Berichtsjahr grosse Sorgen um den Fortbestand der Grund- und Menschenrechte in der Schweiz. In einer von 40 SVP-Nationalräten unterzeichneten Interpellation wollte Schlüer (svp, ZH) vom Bundesrat wissen, ob er es für möglich halte, dass in der Schweiz das islamische Rechtssystem **Scharia** eingeführt würde und ob dies mit der Verfassung kompatibel wäre. Der Bundesrat gab zur Antwort, dass er und das Parlament sich im Fall der Einreichung einer entsprechenden Volksinitiative dazu äussern müssten, jetzt aber dazu kein Anlass bestehe. Die von der SVP in der Herbstsession, also kurz vor den eidgenössischen Wahlen verlangte Diskussion über dieses Thema wurde auf später verschoben.⁶

Öffentliche Ordnung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.02.1999
HANS HIRTER

Nach der **Verhaftung des Führers der PKK**, Öcalan, durch die türkischen Behörden kam es in der Schweiz, wo sich besonders viele kurdische Flüchtlinge aufhalten, **zu massiven Protesten**. Es fanden, wie auch in mehr als einem Dutzend anderer europäischer Länder, Besetzungsaktionen mit Geiselnahmen statt. Betroffen waren davon die griechische Botschaft resp. das Konsulat in Muri bei Bern resp. Zürich, UNO-Räume und ein SP-Sekretariat in Genf sowie das Sekretariat der FDP-Schweiz in Bern. Nach längeren Verhandlungen konnten diese Besetzungen ohne Gewalt beendet werden. In der Region Basel wurden auch mehrere Brandanschläge auf türkische Geschäfte verübt. Diese Protestaktionen kamen für die Polizei absolut unerwartet. Der Bundesrat wies aber die Kritik von Nationalrat Schlüer (svp, ZH), dass die Geheimdienste anderer Länder besser orientiert gewesen seien als die schweizerischen und deshalb Besetzungen haben verhindern können, als nicht haltbar zurück. Anschliessend an diese unmittelbar nach der Festnahme Öcalans ausbrechenden Gewalttätigkeiten führten Kurden in mehreren Städten Grosskundgebungen durch, die allesamt friedlich abliefen.⁷

MOTION
DATUM: 02.12.2005
HANS HIRTER

Innere Sicherheit

Die sicherheitspolitische Kommission des Nationalrats präsentierte zu Jahresbeginn ihre Überlegungen zur Organisation und Beaufsichtigung des **strategischen Nachrichtendienstes**. Sie kam dabei zum Schluss, dass die Kontrolle in erster Linie Aufgabe der Regierung sein müsse. Die früher angestrebte Schaffung eines besonderen parlamentarischen Aufsichtsgremiums erachtete sie nicht mehr als zweckmässig; diese Arbeit solle weiterhin die Geschäftsprüfungsdelegation wahrnehmen, wobei deren Ressourcen allerdings aufzustocken seien. Vom Bundesrat verlangte die Nationalratskommission mit einer Motion, in einem Rahmengesetz die Aufgaben und Verantwortlichkeiten der Nachrichtendienste klar zu regeln. Eine Zusammenlegung des strategischen Nachrichtendienstes des VBS mit dem Dienst für Analyse und Prävention des EJPD sei nicht zwingend, aber die Stellung des Nachrichtenkoordinators müsse gestärkt werden. Der Nationalrat überwies diese Motion. Der Bundesrat gab sich skeptisch gegenüber diesem Anliegen und beurteilte die Verpflichtung, ein Rahmengesetz zu schaffen, für verfrüht und unüberlegt. Er beschloss, noch bevor sich der Ständerat mit diesen Vorschlägen des Nationalrats befasst hatte, die Stelle des Nachrichtenkoordinators abzuschaffen. An seiner Stelle sollen themenspezifische Arbeitsgruppen geschaffen werden (so genannte Plattformen), welche die Aktivitäten und Erkenntnisse der beiden Nachrichtendienste zu koordinieren haben. Die Geschäftsprüfungsdelegation des Parlaments protestierte gegen diese Beschlüsse und verlangte erneut eine gemeinsame Führung für die beiden Nachrichtendienste. Im Ständerat unterstützte der Bundesrat den Antrag der ständerätlichen sicherheitspolitischen Kommission, die Motion des Nationalrats in dem Sinn abzuändern, dass die Regierung nicht ein Gesetz, sondern bis Ende 2006 bloss einen Bericht über die Zweckmässigkeit einer Regelung auf Gesetzesstufe vorlegen muss. Nachdem der Ständerat dieser abgeschwächten Version zugestimmt hatte, wurde sie auch vom Nationalrat übernommen. Eine Motion Schlüer (svp, ZH) für eine Zusammenfassung der strategischen Nachrichtendienste des VBS und des EJPD wurde vom Bundesrat bekämpft und vom Nationalrat abgelehnt.⁸

Institutionen und Volksrechte

Bundesrat

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 31.12.1999
HANS HIRTER

Die SVP, welche beide Vorschläge der Regierung abgelehnt hatte, versuchte vergeblich, ihr Konzept einer Volkswahl des Bundesrats in das Reformkonzept einzubringen. Keine Zustimmung fand auch eine von Nationalrat Schlüer (svp, ZH) eingereichte parlamentarische Initiative für die Einführung eines Referendums, welches es 50 000 Stimmberechtigten erlauben würde, eine **Volksabstimmung über die Abwahl eines amtierenden Regierungsmitglieds** anzuordnen. Die Staatspolitische Kommission des Nationalrats lehnte diesen Vorstoss mit 17:3 Stimmen ab und verurteilte ihn in ungewohnt scharfen Worten als Teil der „rechtspopulistischen Versuche, das politische System der Schweiz zu destabilisieren“. In der schriftlichen Begründung vermutete sie hinter dem Vorstoss, der in die gleiche Kategorie einzuordnen sei wie die von den selben Kreisen lancierte sogenannte „Maulkorbinitiative“, Bestrebungen zur Schaffung eines plebiszitären Staatskonzepts, in dem „starke Männer“ mit Berufung auf das Volk und unter Umgehung des Parlaments regieren würden. Das Ratsplenum schloss sich dieser Ablehnung diskussionslos an.⁹

Parlamentsmandat

ANDERES
DATUM: 19.12.2007
HANS HIRTER

Nach längerer Zeit hatte sich das Parlament wieder einmal mit Gesuchen um die **Aufhebung der Immunität** seiner Mitglieder zwecks Eröffnung eines Strafverfahrens auseinander zu setzen. Es ging zum einen um den Zürcher **Nationalrat Schlüer** (svp) (06.088), der in dem von ihm als Chefredakteur geleiteten Blatt „Schweizerzeit“ eine Person des Denunziantentums bezichtigt hatte und in der Folge von dieser angezeigt worden war. Der Nationalrat beschloss gegen den Widerstand der Ratslinken, auf das Gesuch einzutreten, es abzulehnen und damit die Immunität zu gewähren. Der Ständerat teilte diese Haltung nicht, sondern folgte seiner Rechtskommission, welche der Ansicht war, dass kein enger Zusammenhang zwischen dem nicht namentlich gezeichneten Presseartikel und dem politischen Amt von Schlüer bestehe. Da damit die Grundvoraussetzung für die Gewähr der Immunität nicht gegeben war, beschloss er mit 20 zu 7 Stimmen, nicht auf das Gesuch einzutreten und den Behörden freie Bahn für ein Strafverfahren zu geben. Im September schloss sich der Nationalrat in der

Differenzbereinigung auf Antrag seiner Rechtskommission diesem Entscheid an. Praktische Relevanz kommt ihm allerdings keine mehr zu, da Schlüer im Oktober als Nationalrat abgewählt wurde und damit ohnehin kein Immunitätsprivileg mehr geniesst.

In einem zweiten Fall ging es um **Nationalrat Waber** (edu, BE). Dieser hatte in einem Zeitungsinterview im Zusammenhang mit der von ihm mitgetragenen Volksinitiative für ein Minarettverbot den Islam und seine Vertreter massiv kritisiert und war deshalb von einer Privatperson wegen Verstosses gegen das Antirassismugesetz angezeigt worden. Der Nationalrat erkannte einen engen Zusammenhang zwischen dem politischen Amt von Waber und dem Interview und trat deshalb auf das Gesuch der Zürcher Staatsanwaltschaft zur Aufhebung der Immunität ein. Auf Antrag seiner Rechtskommission beschloss er dann ohne Gegenstimme, dem Gesuch keine Folge zu geben. Gemäss der Argumentation der Rechtskommission sei die freie Meinungsäusserung des Politikers Waber in diesem Fall höher zu werten als die nicht besonders schwerwiegenden Anschuldigungen.¹⁰

Parlamentsorganisation

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.12.1998
HANS HIRTER

Gemäss einer vom Nationalrat auf Antrag seiner SPK gutgeheissenen parlamentarischen Initiative Schlüer (svp, ZH) soll die Information über allfällige Interessenbindungen der Parlamentarier verbessert werden. Erfasst werden sollen zukünftig auch für den Bund durchgeführte **Experten- und Beratungstätigkeiten** eines Parlamentariers oder einer Firma, an welcher dieser massgeblich beteiligt ist. Zudem müssten vom Bund direkt oder indirekt mitfinanzierte Auslandsreisen aufgeführt werden.¹¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 08.06.1999
HANS HIRTER

Die Anfang 1998 auf Verlangen der SP-Fraktion einberufene Sondersession des Parlaments zum Thema Unternehmenszusammenschlüsse veranlasste Nationalrat Schlüer (svp, ZH) zur Forderung, dass die Voraussetzungen für die **Einberufung von Sondersessionen verschärft** werden. Das jetzige Quorum von 50 Nationalräten erlaube es einer einzelnen Fraktion, allein aus wahlkampfaktischen Gründen Sondersessionen einzuberufen. Sein Vorschlag, dieses Quorum auf 100 zu erhöhen, wurde jedoch auf Antrag der Staatspolitischen Kommission diskussionslos mit 73:28 Stimmen abgelehnt. Auf Antrag der Tessiner Ratsmitglieder beschloss das Parlament, die **Frühjahrsession des Jahres 2001 im Kanton Tessin** durchzuführen (99.3202). Zur letzten auswärtigen Session, die 1993 in Genf stattfand, siehe hier.¹²

Organisation der Bundesrechtspflege

MOTION
DATUM: 05.07.2010
MARC BÜHLMANN

Nach siebenjähriger Untersuchung schloss die Bundesanwaltschaft die Ermittlungsakte gegen den Bankier Oskar **Holenweger** und klagte ihn wegen Geldwäscherei an. Der Fall hatte sich zu einem eigentlichen „Politkrimi“ entwickelt, in dem der Rücktritt von Valentin **Roschacher** und die mutmasslich damit verbundene Abwahl von Bundesrat Blocher die Höhepunkte darstellten. Der mit diesem Fall beklagte Vertrauens- und Glaubwürdigkeitsverlust löste im Parlament Vorstösse und Interpellationen vor allem seitens der SVP aus, die sich nach dem Fall Roschacher eingehend mit der Institution Bundesanwaltschaft auseinandergesetzt hatte (z.B. die Frage Schlüer (svp, ZH) (10.5200). Allerdings scheiterte die Motion der SVP-Fraktion, die ein Verfahren wegen Amtsgeheimnisverletzung einleiten wollte, im Nationalrat relativ deutlich.¹³

Föderativer Aufbau

Städte, Regionen, Gemeinden

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.09.1998
HANS HIRTER

Im Rahmen der Totalrevision der Bundesverfassung kam es zu einer **Aufwertung der Gemeinden und dabei insbesondere der städtischen Agglomerationen**. Bei der Regelung des Verhältnisses zwischen Bund und Kantonen war die von den Kommissionen beider Räte eingebrachte Bestimmung, die den Bund verpflichtet, bei seiner Politik die Auswirkungen auf die Gemeinden im Auge zu behalten, unbestritten. Im Ständerat opponierte hingegen Uhlmann (svp, TG) dem Vorschlag, dass der Bund dabei namentlich die Interessen der Städte und der Agglomerationsgebiete sowie der Berggemeinden berücksichtigen solle, als Diskriminierung der anderen Gemeinden. Sein Streichungsantrag unterlag aber mit 31:8 Stimmen. Der Nationalrat beschloss in erster Lesung mit 86:63 Stimmen, lediglich die Städte und Agglomerationen aufzuführen, nicht aber die Berggebiete. Ein Streichungsantrag Schlüer (svp, ZH), der darin nur die Schaffung von neuen Subventionsansprüchen sah, wurde mit 95:51 Stimmen verworfen. In der Differenzbereinigung hielt der Ständerat an der Erwähnung auch der Berggebiete fest und konnte sich damit durchsetzen. (Zu den Beschlüssen beider Ratskommissionen bezüglich einer Aufwertung der Stadt- und Bergregionen siehe hier.)¹⁴

MOTION
DATUM: 18.12.1998
HANS HIRTER

Im Rahmen der Beratung der Totalrevision der Bundesverfassung beantragte Ständerätin Spoerry (fdp, ZH) zudem, beim Finanzausgleich nicht nur die **besonderen Lasten** der Berggebiete sondern auch diejenigen **der städtischen Agglomerationen zu berücksichtigen**. Dieser Vorschlag wurde von Abgeordneten aus den Berggebieten bekämpft und unterlag mit 19:13 Stimmen. Im Nationalrat scheiterte ein entsprechender Antrag Gysin (sp, BS) ebenfalls, nachdem Bundesrat Koller zugesichert hatte, dass ein Entwurf zu einer Neuordnung des Finanzausgleichs, der unter anderem auch auf dieses Anliegen eingeht, noch vor Jahresende in die Vernehmlassung gegeben werde. Gysin vertrat seine Forderung auch mit einer Motion. Der **Entscheid über diesen Vorstoss musste verschoben werden**, nachdem Schlüer (svp, ZH) seine Opposition dagegen angemeldet hatte.¹⁵

MOTION
DATUM: 06.12.1999
HANS HIRTER

Der Nationalrat überwies zwei sozialdemokratische Motionen (eine der Fraktion (97.3662) und eine von Gysin, BS) in Postulatsform, welche eine **Berücksichtigung der Zentrumslasten der Städte** bei der Konzeption des „Neuen Finanzausgleichs“ verlangen. Der Vorstoss Gysin war – auch als Postulat – von Schlüer (svp, ZH) bekämpft worden, welcher befürchtete, dass damit die Grundlagen für neue Bundessubventionen geschaffen würden.¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.12.2004
HANS HIRTER

Das **Parlament ratifizierte** im Berichtsjahr die **Europäische Charta der kommunalen Selbstverwaltung**. Wie bereits in der Vernehmlassung bei den Kantonen war sowohl im Nationalrat als auch im Ständerat die grundsätzliche Frage umstritten, ob der Bund überhaupt berechtigt sei, mittels internationaler Verträge in die Organisationsautonomie der Kantone einzugreifen. Die Befürworter der Charta machten geltend, dass bei Bestimmungen, die materiell einen Eingriff in die Kantonskompetenzen bringen würden (z.B. bei der geforderten vermehrten Zahlung von nicht zweckgebundenen Subventionen an die Gemeinden) die Schweiz einen Vorbehalt bezüglich ihrer Verbindlichkeit gemacht hat. Nichteintretensanträge von Schlüer (svp, ZH), unterstützt von der SVP-Fraktion, im Nationalrat, und Schmid (cyp, AI) im Ständerat wurden mit 120 zu 38 resp. 26 zu 11 Stimmen klar abgelehnt.¹⁷

Wahlen

Eidgenössische Wahlen

WAHLEN
DATUM: 21.10.2007
SABINE HOHL

Im **Kanton Zürich** kam es, wie bereits bei den kantonalen Wahlen vom Frühjahr, zu einer grossen Niederlage der SP. Deren Wähleranteil ging von 25,7% auf 19,8% zurück. Die SP verlor dadurch 3 Sitze, drei bisherige SP-Nationalrätinnen (Müller-Hemmi, Hubmann und Marty Kälin) wurden abgewählt. Die FDP verlor ebenfalls einen Sitz, ihr Wähleranteil ging von 16,2% (2003) auf 13,2% zurück. Die SVP stagnierte trotz eines leichten Anstiegs ihres Wähleranteils (+0,5 Prozentpunkte auf 33,9%) bei 12 Sitzen. Die Grünliberalen erreichten mit einem Wähleranteil von 7% auf Anhieb 3 Sitze. Auch die Grünen legten zu, sie steigerten sich mit einem Wähleranteil von 10,4% von 3 auf 4 Mandate. Die EDU verlor ihren 2003 gewonnenen Sitz wieder, Markus Wäfler wurde abgewählt. Dasselbe Schicksal ereilte den bekannten SVP-Nationalrat Ulrich Schlüer. Neu gewählt wurden Alfred Heer (svp), Natalie Rickli (svp), Doris Fiala (fdp), Barbara Schmid (cvp), Daniel Jositsch (sp), Bastien Girod (gp), Marlies Bänziger (gp), Tiana Angelina Moser (glp) und Verena Diener (glp), für letztere konnte nach deren Wahl in den Ständerat Thomas Weibel (glp) nachrücken. Im Gegensatz zu 2003 waren SP und Grüne im Kanton Zürich zusammen angetreten. FDP und SVP waren ebenfalls eine Listenverbindung eingegangen, nachdem die FDP längere Zeit gezögert hatte.¹⁶

WAHLEN
DATUM: 23.10.2011
MARC BÜHLMANN

Im **Kanton Zürich** wurden insgesamt 30 Listen eingereicht, auf denen sich 275 Kandidatinnen (34,3%) und 527 Kandidaten um die 34 Zürcher Nationalratssitze bewarben. Damit war die Zahl der Listen im Vergleich zu den eidgenössischen Wahlen 2007 (29 Listen) wieder angewachsen, hatte die Rekordzahl von 34 Listen aus dem Jahr 1991 aber nicht überboten. Die Zahl der Kandidierenden war marginal tiefer als 2007 (804) und wesentlich tiefer als 2003 (964). Ebenfalls weiterhin rückläufig war der Frauenanteil unter den Kandidierenden, der 2003 noch 38,4% betragen hatte (2007: 37,7%). Sowohl die SP als auch die SVP starteten mit Listen für Auslandschweizerinnen und -schweizer. Neu traten die BDP und zahlreiche Kleinstparteien an, darunter etwa die Anti PowerPoint Partei, die Narrenpartei oder eine Liste mit Parteilosen. Anders als 2007 kam keine grosse Listenverbindung der Linken mehr zustande: SP, Grüne und CSP verbanden sich auf der einen und AL, Piraten und Konfessionslose auf der anderen Seite. In der Mitte verbanden sich die CVP, die BDP, die EVP, die GLP und die Tierpartei. Wie in den meisten anderen Kantonen, in denen die EDU antrat, verband sie sich auch in Zürich mit der SVP. Vier der 34 Sitze wurden frei. Insbesondere die SP, die sieben Sitze innehatte und von der drei Nationalrätinnen und Nationalräte zurücktraten (Mario Fehr, Christine Goll, Anita Thanei), hatte einen Aderlass zu verkraften. Den vierten vakanten Sitz (Hans Rutschmann) hatte die SVP zu verteidigen.

Die grossen Gewinnerinnen im Kanton Zürich waren die **BDP** und die **GLP**, die sozusagen Heimvorteil genoss: Die Grünliberalen hatten sich im Kanton Zürich 2004 von den Grünen getrennt und konstituiert. Die drei bereits 2007 eroberten, allesamt aus Zürich stammenden GLP-Mandate konnten 2011 nicht nur verteidigt, sondern um einen weiteren Sitz ausgebaut werden. Zu den drei Bisherigen wurde neu Thomas Maier in den Nationalrat gewählt. Der Wählerzuwachs um 4,5 Prozentpunkte auf 11,5% wurde nur noch von der BDP überflügelt, die in Zürich auf Anhieb auf 5,3% Wählerstimmenanteil kam und damit zwei Sitze eroberte. Für die BDP schickten die Zürcher Wahlberechtigten Lothar Ziörjen und Rosmarie Quadranti-Stahel nach Bern. Die Sitzgewinne von BDP und GLP gingen auf Kosten der SVP, der CVP und der GP, die je einen Sitz abgeben mussten. Die SVP fiel auf 29,8% Wähleranteil (-4,1 Prozentpunkte) und 11 Sitze zurück. Der Sitz von Hans Rutschmann konnte damit nicht verteidigt werden. Christoph Blocher schaffte es wieder in den Nationalrat. Nicht er, sondern Natalie Rickli bekam allerdings die meisten Wählerstimmen (145'776). Neu für die SVP wurde Hans Eglhoff gewählt. Abgewählt wurden somit Ernst Schibli und Ulrich Schlüer, der bereits 2007 abgewählt worden, aber wieder nachgerutscht war. Die CVP, die ihren 2007 eroberten Sitz wieder abgeben musste (neu: 2 Sitze) kam noch auf 5% Wähleranteil (-2,6 Prozentpunkte). Für die CVP nicht mehr wiedergewählt wurde Urs Hany. Die Grünen mussten einen Verlust von zwei Prozentpunkten hinnehmen und kamen mit neu 8,4% Wähleranteil auf drei Sitze. Neu gewählt wurde Balthasar Glättli, der auch von seiner Ständeratskandidatur profitiert haben dürfte. Abgewählt wurden hingegen Marlies Bänziger und Katharina Prelicz-Huber. Die SP (19,3%, -0,5 Prozentpunkte, 7 Sitze), die FDP (11,6%, -1,6 Prozentpunkte, 4 Sitze) und die EVP (3,1%, -0,6 Prozentpunkte, 1 Sitz) konnten ihre Sitze trotz Verlusten halten. Die SP konnte damit alle drei vakanten Sitze verteidigen und wurde neu von Thomas Hardegger, Jacqueline Badran und Martin Naef vertreten. Bei der FDP und der EVP wurden die

Bisherigen bestätigt. Über 1% der Stimmen erhielten auch die EDU (1,9%) und die Alternative Liste (1%). Die Piratenpartei war mit 0,9% elftstärkste Partei. Alle drei blieben allerdings ohne Sitz. Der Kanton Zürich wird nach den Wahlen 2011 mit 10 Frauen und 24 Männern in Bern vertreten sein. Der Frauenanteil nahm damit im Vergleich zu 2007 von 35,3% auf 29,4% ab. Die Stimmbeteiligung im Kanton Zürich betrug 46,8% und war damit über zwei Prozentpunkte tiefer als noch 2007.¹⁹

Aussenpolitik

Aussenpolitik

Dans le cadre de la mise à jour de la Constitution fédérale, les articles concernant la politique étrangère ont subi un certain toilettage. Les rectifications opérées par le parlement ont avant tout concerné le **rôle des cantons**. Désormais, le nouveau texte mentionne explicitement que «les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels». De plus, alors que l'ancien texte n'accordait qu'«exceptionnellement» au cantons le droit de conclure des traités avec les Etats étrangers, il les autorise dorénavant à le faire dans les domaines de leur compétence. De façon similaire, si les cantons étaient auparavant autorisés à «correspondre» directement avec les autorités inférieures de l'étranger, il sont maintenant habilités à «traiter». Ces modifications concernant la politique étrangère n'ont provoqué que peu de discussions au parlement. Toutefois, une proposition Schlüer (udc, ZH) qui voulait encre dans le texte la **préservation de la neutralité** en plus de la préservation de l'indépendance a été rejetée par le Conseil national par 104 voix contre 22. La chambre du peuple a également refusé par 86 voix contre 48 une proposition de majorité de sa commission, malgré un large soutien de la gauche. Cette suggestion visait à conférer au parlement la compétence de déterminer les buts fondamentaux de la politique extérieure et pas seulement de collaborer à son élaboration.²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.04.1998
FRANÇOIS HUGUENET

ANDERES
DATUM: 27.09.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont également examiné durant l'année sous revue le projet d'arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la poursuite du **soutien aux trois centres de Genève** (Centre de politique de sécurité, Centre de déminage humanitaire et Centre pour le contrôle démocratique des forces armées) **et aux activités de la politique de sécurité apparentées** (Centre de recherches pour la politique de sécurité de l'EPF de Zurich) sur la période 2008-2011. En tant que premier conseil, le Conseil des Etats a adopté cet objet sans opposition. Au Conseil national, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Une minorité emmenée par le démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH), a toutefois proposé de ramener le crédit-cadre de 147,7 à 40 millions de francs et de consacrer ce montant uniquement au Centre de déminage humanitaire. Le député zurichois estimait en effet que les deux autres institutions genevoises n'étaient d'aucune utilité et ne faisaient rien dans l'intérêt de la politique suisse de sécurité. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a mis en doute ces vues, en expliquant qu'une réduction de crédit entraînerait la fermeture des deux autres centres de Genève et du centre de recherches à l'EPFZ, qui avaient d'ailleurs tous été mis sur pied à grand frais par la Confédération au début des années 90, et qui jouissent d'une reconnaissance sur le plan international. Le Conseil national s'est rallié à la majorité de la commission, par 119 voix contre 28. Au vote sur l'ensemble, il a adopté le projet par 133 voix contre 24.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le **Conseil national** a traité le **rapport sur la politique étrangère 2009** présenté en septembre de l'année précédente. La majorité de la CPE-CN a recommandé d'en prendre acte, tout en faisant remarquer que le traitement des différentes thématiques abordées est inégal et incomplet. Une minorité Schlüer (udc, ZH), formée exclusivement de membres de l'UDC, a proposé de renvoyer le texte au gouvernement. Elle a estimé que les questions relatives à la neutralité, aux rapports avec l'UE et aux opérations de maintien de la paix doivent faire l'objet d'un remaniement en profondeur. Durant les débats, le groupe socialiste a souligné les succès du rôle de médiateur endossé par la Suisse lors de certains conflits. Il a également affirmé qu'il partage les conclusions du rapport sur le besoin d'une plus grande interdépendance entre la politique extérieure et celle de l'aide au développement. Les écologistes ont pour leur part estimé que la stratégie de la politique extérieure de la Suisse est clairement décrite dans ce rapport. Le groupe PLR

a quant à lui relevé que le rapport annonce un climat plus difficile pour la Suisse et un besoin de mener une politique extérieure active tant dans les organisations internationales que dans les relations bilatérales. Micheline Calmy-Rey a proposé à la minorité de retirer sa proposition de renvoi, au vu du rapport 2010 déjà en cours d'élaboration. Au vote, la chambre basse a pris acte du rapport par 111 voix contre 51, l'opposition venant exclusivement de l'UDC. Au **Conseil des Etats**, la CPE-CE a recommandé de prendre acte du rapport. Elle a relevé que la marge de manœuvre de la Suisse s'est réduite en politique européenne, la Confédération devant de plus en plus souvent appliquer un droit européen auquel elle ne peut participer et cela dans des secteurs primordiaux. Par ailleurs, elle a relevé l'importance des organisations internationales dans la fixation des standards internationaux. Elle en a ainsi conclu qu'il est nécessaire que la Suisse maintienne sa place dans ces arènes. Lors de la discussion, Maximilian Reimann (udc, AG) a déploré l'absence de développement concret du principe de la neutralité helvétique en politique extérieure. Au vote, le Conseil des Etat a pris acte du rapport.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.03.2011
ANITA KÄPPELI

Zu Beginn der Frühjahrssession befasste sich die kleine Kammer mit dem **aussenpolitischen Bericht 2010**. Dieser war Ende 2010 vom Bundesrat präsentiert worden und definierte verschiedene Schwerpunkte der aussenpolitischen Strategie. Die Landesregierung erachtete darin insbesondere die Weiterführung des bilateralen Weges mit der Europäischen Union als wichtig. Sie unterstrich im Bericht aber auch die Notwendigkeit vermehrter globaler Einflussnahme durch die Schweiz, ohne dass das Land aber an nationaler Souveränität einbüsse. Als Instrument dazu sollen in erster Linie bilaterale Verträge dienen, aber auch eine engere Kooperation mit anderen Staaten im Rahmen von internationalen Organisationen und Gremien wie der G-20 sollte angestrebt werden. Ein weiteres Augenmerk richtete der Bundesrat im Bericht auf die Zusammenarbeit mit nichtstaatlichen Akteuren. Bei der Behandlung im **Ständerat**, welcher als Erstrat fungierte, standen die Europapolitik und insbesondere die institutionellen Fragen mit der EU im Zentrum der Debatte. Der Ständerat unterstützte den Bericht grundsätzlich und die vom Bundesrat gesetzten inhaltlichen Schwerpunkte stiessen mehrheitlich auf Zustimmung. Der **Nationalrat** hatte sich bei der Diskussion des aussenpolitischen Berichts 2010 mit einem Minderheitsantrag seitens der SVP auseinanderzusetzen, welche den Bericht an den Bundesrat mit dem Auftrag zurückweisen wollte, klar darzustellen, wie die Schweiz mit dem internationalen Druck auf die schweizerische Gesetzgebung in Zukunft umzugehen plant. Wie bereits bei der Diskussion zum aussenpolitischen Bericht 2009 argumentierte Schlüer (svp, ZH), Fragen zur schweizerischen Souveränität seien nur unzureichend beleuchtet. Diese sei aber aufgrund aussenpolitischer Vorkommnisse rund um die Libyen-Affäre sowie dem Druck seitens der EU und den USA auf den Schweizer Finanzplatz in Bedrängnis geraten. Seine Argumente fanden jedoch bei allen anderen Fraktionen kein Gehör. Die Bedeutung Europas für die Schweiz und insbesondere der Steuerstreit und institutionelle Fragen seien zu wichtig, um den Bericht zurückzuweisen. Entsprechend wurde der Minderheitsantrag mit 103 zu 32 Stimmen aus der SVP verworfen. Der Bericht wurde in der Folge von beiden Räten zur Kenntnis genommen.²³

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.03.2006
ELIE BURGOS

Faisant suite à son examen par le Conseil des Etats fin 2005, le projet de **loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est** a été examiné par le Conseil national lors de la session de printemps. La poursuite de cette coopération au développement n'a pas été contestée. En revanche, la base légale au milliard de francs destiné à soutenir l'effort de cohésion de l'UE élargie a été contestée. Quatre propositions de minorité se sont opposées de manière différenciée au projet de loi en question. Une minorité Wobmann (udc, SO) a proposé de ne pas entrer en matière, ce que demandait également le conseiller national Bernhard Hess (ds, BE). Deux minorités ont demandé au plénum de renvoyer le projet de loi au Conseil fédéral, en le chargeant toutefois de tâches différentes. La minorité Schlüer (udc, ZH) a proposé de renvoyer le projet au gouvernement en le chargeant de demander à l'UE des contre-prestations pour le paiement de ce milliard de francs : 1) éviter toute discrimination de l'aéroport Zurich-Kloten par rapport aux autres aéroports internationaux européens, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les possibilités d'approche ; 2) respecter, sur le long terme, le secret bancaire suisse tel qu'il est fixé dans le cadre de l'accord sur la fiscalité et l'épargne (refus de l'échange automatique d'informations) ; 3) respecter la souveraineté de la Suisse en matière fiscale, en particulier celle des cantons. Le député

Zisyadis (pdt, VD) a, quant à lui, demandé le renvoi au Conseil fédéral, en chargeant ce dernier de revenir avec une proposition de loi qui respecte les objectifs fondamentaux des fonds structurels européens de tous les pays de l'UE (25 Etats). De nombreux orateurs des autres partis politiques s'étant inquiétés du financement du milliard de francs, la conseillère Micheline Calmy-Rey a déclaré que le Conseil fédéral donnerait des précisions sur son financement et soumettrait deux demandes de crédits : l'une pour l'aide aux pays de l'Est proprement dit et l'autre pour le financement du milliard de cohésion. Elle a en outre confirmé que ce dernier serait compensé sans incidence budgétaire auprès du DFE et du DFAE, et que l'aide au développement des pays les plus pauvres n'en pâtirait pas. Les propositions de non-entrée en matière ont toutes deux été refusées par 129 voix contre 45, l'UDC étant le seul parti gouvernemental à rejeter l'entrée en matière en bloc. Les propositions Schlüer et Zisyadis ont, quant à elles, été rejetées au plénum par 127 voix contre 48, et 143 voix contre 9, respectivement.

Lors de la discussion article par article, le plénum a émis quelques petites divergences par rapport au Conseil des Etats. Il a par exemple suivi la proposition de la majorité de la commission visant à faire de la loi, de manière explicite, un outil de politique extérieure et de politique économique extérieure. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 116 voix contre 40, l'UDC dans sa grande majorité se prononçant à nouveau contre celui-ci.

Bien que le Conseil des Etats ait émis des critiques concernant la distinction opérée par la chambre basse entre politique extérieure et politique économique extérieure, il a éliminé les dernières divergences qui les opposaient. Au vote final, le Conseil des Etats a adopté le projet de loi par 37 voix contre 1, et le Conseil national par 127 voix contre 53, l'UDC se prononçant toutefois massivement contre le projet de loi.²⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de juin, le Conseil fédéral a présenté son message concernant la **contribution de la Suisse en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie** au titre de réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie. Il a estimé qu'il existait des avantages économiques, politiques et culturels à l'extension des accords bilatéraux européens à ces deux pays. Ainsi, il a proposé au parlement de soutenir l'UE dans ses efforts pour atténuer les disparités économiques et sociales de ces deux pays avec l'ouverture d'un crédit-cadre de 257 millions de francs non remboursable pour une période de 5 ans. La DDC et le SECO se verraient confier la mise en œuvre du projet. Au Conseil national, la CPE-CN a recommandé d'adopter le projet du Conseil fédéral par 14 voix contre 7. Une proposition de ne pas entrer en matière Stamm (udc, AG), soutenue en bloc par l'UDC, a été refusée par 108 voix contre 51. Le député estimait qu'il n'était pas du devoir de la Suisse de réduire les disparités de l'UE et qu'il y avait de grands risques que l'argent investit disparût dans la corruption. La majorité du conseil a elle considéré que la stabilité et la prospérité au sein de l'UE servaient les intérêts helvétiques et permettraient d'améliorer l'accès des exportations suisses aux marchés d'Europe de l'Est. De plus, elle a souligné que la DDC et le SECO avaient les outils nécessaires pour garantir le bon acheminement des investissements proposés. Une fois l'entrée en matière acquise, une proposition de minorité Schlüer (udc, ZH) a été rejetée par 112 voix contre 52 malgré le soutien du groupe UDC. Cette minorité proposait de conditionner la libération du crédit à la réfutation par l'UE de ses propres accusations de corruption et à la libération de tous les fonds européens bloqués destinés à ces deux pays. Une autre proposition de minorité Hans-Jürg Fehr (ps, SH) de consacrer 10% de la contribution aux communautés roms de Roumanie et de Bulgarie a été refusée par 109 voix contre 56. Cette proposition n'a été soutenue que par les socialistes et les écologistes. Au vote final, le Conseil national a adopté le projet par 113 voix contre 52. Le groupe UDC s'est opposé en bloc au projet. Au Conseil des Etats, la commission de politique extérieure (CPE-CE) a recommandé à l'unanimité d'adopter le projet. Le plénum l'a suivie par 34 voix contre 2.²⁵

MOTION
DATUM: 15.09.2011
ANITA KÄPPELI

Im Rahmen der nationalrätlichen Sondersession zur Europapolitik und zu den Bilateralen III im Juni nahm die grosse Kammer eine Motion Bänziger (gp, ZH) an, durch welche der Bundesrat aufgefordert wurde, dem Parlament jährlich eine **Analyse zur Kooperation des Gemischten Ausschusses** vorzulegen. In diesem koordinierenden Gremium berät die Schweiz mit der EU über die Funktionsweise der bilateralen Verträge. Die Motion erhielt 124 Stimmen aus allen Lagern, obwohl sich Teile der FDP- und CVP-Fraktion dagegen aussprachen. Bei der Beratung im Ständerat empfahl die zuständige Aussenpolitische Kommission die Motion jedoch zur Ablehnung, da der

bestehende Informationsfluss über die Arbeit des Ausschusses genüge. Die kleine Kammer folgte dieser Argumentation und lehnte die Motion ab.²⁶

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.12.1997
LIONEL EPERON

En outre, le gouvernement a transmis aux Chambres un message concernant la participation de la Confédération au **nouveau Fonds fiduciaire** du FMI pour laquelle une contribution de CHF 90 millions au maximum a été requise. Poursuivant deux objectifs bien précis, cet instrument vise tout d'abord à prolonger la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) dont les ressources restantes seront épuisées vers la fin de l'an 2'000. Compte tenu du fait que le FMI disposera de fonds propres suffisants pour l'autofinancement de la FASR à partir de 2004/2005, ce nouveau fonds servira en fait à faire la soudure pendant la période où le financement de la Facilité d'ajustement structurel renforcée sera insuffisant. Deuxièmement, il devra aussi assurer la participation du FMI à l'Initiative HIPC (Heavily Indebted Poor Countries): Approuvée conjointement par le FMI et la Banque mondiale en 1996, cette action a pour but d'offrir une solution durable au problème de l'endettement des pays pauvres qui ont appliqué avec succès des programmes de stabilisation et de réforme. Première des deux Chambres à se prononcer sur cet objet, le Conseil national a décidé de satisfaire la requête du gouvernement, non sans avoir au préalable rejeté une proposition de non entrée en matière déposée par les députés Schlüer (udc, ZH), Moser (fp, AG) et Walter Schmied (udc, BE).²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.12.1997
LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a transmis au parlement un message relatif à l'adhésion de la Suisse aux **Nouveaux accords d'emprunt** (NAE) conclus en 1996 entre le FMI, le Groupe des dix ainsi que 14 autres nations. Destiné à compléter les Accords généraux d'emprunt (AGE), ce nouvel instrument de politique monétaire internationale a pour origine la forte expansion du commerce mondial ainsi que la globalisation des marchés financiers qui accroît les risques de fuites de capitaux, à l'image de la grave crise monétaire qui a secoué le Mexique à la fin de 1994. L'importante contribution fournie par le FMI à cette occasion a révélé que l'institution pouvait très rapidement voir ses moyens se tarir et qu'en conséquence, un accroissement des ressources du Fonds était nécessaire. La conclusion des Nouveaux accords d'emprunt s'inscrit dans ce contexte puisque ceux-ci permettent de doubler de 17 à 34 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS, soit environ 68,9 milliards de francs) les lignes de crédit mises à la disposition du FMI en vertu des AGE. En souscrivant à ces nouveaux accords dont la durée de validité est de cinq ans, la Suisse s'engage - via la Banque nationale - à fournir une ligne de crédit maximale de 1557 millions de DTS (environ 3154 millions de francs). Bien qu'approuvée par les deux Chambres, l'adhésion de la Confédération aux NAE a toutefois été l'objet d'une proposition de non entrée en matière défendue par les députés Schlüer (udc, ZH), Moser (fp, AG) et Walter Schmied (udc, BE) que le Conseil national a cependant balayée par 111 voix contre 20.²⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.03.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Les chambres fédérales ont accueilli favorablement le message du gouvernement sur la **poursuite de la coopération renforcée avec les Etats de l'Europe de l'Est et de la CEI**. En substance, ce dernier publié en 1998, proposait l'attribution d'un crédit cadre de 900 millions de francs pour la période 1999-2002 et un ajustement en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI. La chambre du peuple a tout d'abord refusé (129 voix contre 27) une proposition de la minorité de droite de la commission de certes entrer en matière, mais de renvoyer le projet au Conseil fédéral afin qu'il lie les différents projets de façon ciblée, procède à une répartition équilibrée des fonds entre la DDC et l'OFAEE et veille à ce que le crédit-cadre n'excède pas 800 millions. Lors de l'examen de détail, les députés se sont prononcés (85 voix contre 82) en faveur d'une proposition de la majorité de la commission pour l'intégration d'un crédit spécial de 50 millions pour la Bosnie dans le crédit-cadre. Par contre, ils ont refusé (107 voix contre 55) la proposition Wiederkehr (Adl, ZH), qui désirait porter à 990 millions de francs la somme allouée pour mieux prévenir les nouveaux dangers inhérents à ces pays (terrorisme, armes chimiques et nucléaires). La grande chambre a également dit non par 93 voix contre 68 à une proposition Cavalli (ps, TI) d'attribuer au moins 350 millions à la DDC, ainsi que par 103 voix contre 60 à une proposition de la minorité de gauche de la commission qui voulait établir les bases d'une aide non liée à des livraisons de la Suisse. Enfin, le Conseil national s'est clairement opposé (133 voix contre 29) à une proposition Schlüer (udc, ZH) qui désirait accorder la priorité à des projets de

reconstruction devant faciliter le rapatriement des requérants d'asile présents en Suisse. Lors du vote final, une large majorité (161 voix contre 6 et 3 abstentions) s'est dégagée en faveur du projet du Conseil fédéral. Deuxième chambre à se pencher sur le sujet, le Conseil des Etats a accepté cet arrêté fédéral à l'unanimité.²⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Après le Conseil des Etats qui avait rapidement et simplement « pris acte du rapport » en 1998, la chambre du peuple a pris acte du **rapport du Conseil fédéral sur les relations entre la Suisse et l'ONU** en l'approuvant. Une proposition de minorité Schlüer (udc, ZH) qui demandait de prendre acte du rapport en le désapprouvant n'a recueilli que 13 voix contre 108. Ce dernier jugeait notamment que ce document occultait certains points peu flatteurs pour l'ONU. En outre, le parlement a approuvé le rapport de la Délégation auprès de l'Union interparlementaire concernant l'année 1998.³⁰

MOTION
DATUM: 07.03.2011
ANITA KÄPPELI

In der Frühjahrsession debattierte die grosse Kammer eine Motion Schlüer (svp, ZH) über den **Austritt der Schweiz aus dem IWF**. Der Motionär kritisierte die Institution insbesondere für ihr Vorgehen in der Finanzierung der offenen Forderungen hochverschuldeter Länder. Die Motion wurde mit 104 zu 45 Stimmen abgelehnt. Unterstützung erhielt Nationalrat Schlüer aus seiner eigenen Fraktion sowie von drei Politikern des linken Lagers.³¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

MOTION
DATUM: 18.06.2004
ELIE BURGOS

Une motion Gross (ps, ZH) déposée au Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches afin de présenter un projet à l'Assemblée fédérale en vue de la **ratification du protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952**. La Suisse, qui a signé ce protocole en 1976, ne l'a en effet pas encore ratifié. Le Conseil fédéral, tout en précisant que la présentation au parlement d'un message concernant le protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales était inscrite au programme de législature 2003-2007, a proposé d'accepter la motion en question. La discussion au Conseil national a cependant été renvoyée suite à l'opposition d'Ulrich Schlüer (udc, ZH).³²

Gute Dienste

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2003
ROMAIN CLIVAZ

En tant que première chambre, le **Conseil national** a traité ces objets lors de la session de printemps de l'année sous revue. Lors du débat d'entrée en matière, une minorité de la commission, emmenée par le Zurichois Ueli Schlüer (udc), a recommandé de n'entrer en matière sur aucun des deux objets (loi et crédit-cadre de 240 millions de francs), invoquant des raisons financières et l'inutilité de se munir d'une **base légale**. La proposition de la minorité a été balayée par 116 voix contre 20. Lors de l'examen de détail, Schlüer a été particulièrement présent avec trois propositions de minorités. Dans l'intervention consacrée à ses trois requêtes, il a combattu les dispositions prévoyant l'exécution des tâches par des Organisations non-gouvernementales (ONG) et la création d'une Commission consultative à disposition du Conseil fédéral. La Direction du développement et de la coopération (DDC) disposait, selon lui, de suffisamment d'experts confirmés. Il a estimé que l'implication de tous ces acteurs (Confédération, administration, experts, ONG) et la création de nouveaux canaux de financement en découlant, n'étaient pas souhaitables. Il n'a été suivi sur aucune de ses revendications. Une proposition du député genevois Christian Grobet (Alliance de Gauche), prévoyant un soutien financier de la Confédération en faveur d'institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme, a été nettement rejetée (116 voix contre 7). Elle n'a même pas obtenu le soutien du groupe socialiste qui estimait que les montants à disposition ne permettaient pas d'élargir le cercle des bénéficiaires. Au vote sur l'ensemble, le texte a été adopté par 107 voix (dont 6 udc) contre 24 (23 udc et 1 ds). **Concernant le crédit-cadre**, l'entrée en matière s'est faite sans débat, celui-ci ayant été mené lors de l'examen de la loi. La proposition de non entrée en matière de la minorité Schlüer (udc, ZH) a été rejetée par 111 voix contre 24 (23 udc, 1 ds). Un certain nombre de propositions, d'augmentation des moyens pour la gauche et de diminution pour la droite, de modifications des montants ont été écartées par les députés. Ils ont ensuite débattu de **l'ouverture d'un crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Une

proposition de non entrée en matière du démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a été rejetée par 122 voix contre 13. L'argument du Zurichois concernant la nécessité de fixer des priorités au niveau des dépenses du DDPS, avant d'accorder d'éventuels crédits pour des activités secondaires, n'a pas convaincu. Au vote sur l'ensemble, une large majorité des parlementaires a soutenu le projet (122 voix favorables contre 10). Les seuls opposants appartenaient au groupe UDC, auquel il convient d'ajouter le démocrate suisse Bernhard Hess (BE).³³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

A la **session d'hiver**, l'examen des trois objets a été achevé. Pour le **crédit-cadre destiné aux mesures relatives à la promotion civile de la paix du DDPS**, le Conseil national a adhéré à la décision du Conseil des Etats. Sur le **crédit-cadre**, le national a fait un pas en direction de la chambre haute en acceptant (par 116 voix contre 61) le compromis Müller-Hemmi (ps, ZH) à 220 millions de francs. Il n'a suivi ni la minorité Schlüer (udc, ZH), qui proposait de suivre le Conseil des Etats à 200 millions, ni la majorité de la commission, qui voulait maintenir les 240 millions de francs. Dans le débat sur la **loi**, le refus du Conseil des Etats de créer une Commission consultative et l'obligation faite au gouvernement de rendre un rapport annuel sur ses activités ont été confirmés. Les autres divergences ont été maintenues. Le lendemain, la chambre des cantons s'est, une dernière fois, saisie de la loi et du crédit-cadre et s'est ralliée au Conseil national. La loi a été adoptée en votation finale à la fin de la session d'hiver. Le Conseil des Etats l'a acceptée à l'unanimité, alors qu'à la chambre basse, une majorité du groupe UDC, aidée par les deux élus de l'UDF, n'est par parvenue à empêcher l'adoption de la loi (139 voix contre 45).³⁴

Entwicklungspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'arrêté fédéral concernant la **continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement** a été accepté par le parlement. Le projet du Conseil fédéral proposait un montant de 970 millions de francs pour l'ouverture, pour cinq ans au moins, de ce 6ème crédit-cadre de programme. Ce type de dépense représentait, au moment de la rédaction du message, environ 15% de l'aide publique suisse au développement. Elle est principalement axée sur la mobilisation des ressources de l'économie privée. La proposition gouvernementale, avec une légère modification de la formulation, a été acceptée à l'unanimité par la chambre haute. Le Conseil national a traité cet objet lors de la session d'été. Après une entrée en matière sans opposition, il l'a largement approuvé (112 voix contre 33). Les seules oppositions sont venues de l'UDC dont un représentant, Ueli Schlüer (ZH), proposait une baisse du crédit-cadre à 800 millions. Cette proposition a été défendue au plénum par le Zurichois Christoph Mörgele (udc) qui a estimé que ce type d'aide n'était que du gaspillage. Il a également regretté que les réformes économiques libérales nécessaires dans ces Etats soient reportées avec de tels soutiens, dans la mesure où ces gouvernements ne se sentaient pas mis sous pression.³⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a transmis à la fin mai son message demandant aux chambres d'approuver un **crédit de programme de 4,4 milliards de francs pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement**. En augmentation de 400 millions, ce crédit-cadre devait couvrir la période 2004-2007. Ce montant constitue environ deux tiers de l'aide publique au développement de la Suisse. Le **Conseil national** s'est saisi du dossier à la session d'automne. Après une entrée en matière sans opposition, les députés ont eu à se prononcer sur un certain nombre de propositions de réduction de la contribution fédérale au développement. La plus extrême (minorité Schlüer, udc, ZH) prévoyait une réduction de l'aide à 3 milliards de francs. Le Zurichois a insisté sur le fait qu'il ne la concevait pas comme une limitation de l'aide fournie directement par la Suisse. Il a ainsi, dans une deuxième proposition de minorité, remis en cause la participation financière à des institutions internationales. Il a estimé que l'affectation de ces ressources n'était pas directement contrôlable par la Suisse. Une proposition moins extrême du radical argovien Fischer prévoyait de maintenir le crédit-cadre à 4 milliards de francs. Il estimait que l'augmentation de 10 % de l'enveloppe budgétaire n'était pas acceptable en période de restrictions budgétaires. Ces trois propositions de minorités ont été rejetées et le projet du gouvernement a été accepté par 109 voix (dont 8 udc) contre 23 (dont 21 udc) au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, une majorité de parlementaires (27 voix contre 10)

a estimé que la situation précaire des finances fédérales justifiait une réduction du crédit-cadre quadriennal à hauteur de 200 millions. La gauche et la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey ne sont pas parvenues à imposer la proposition gouvernementale. Le président de la commission de politique extérieure, l'Argovien Maximilian Reimann (udc) a précisé que malgré la réduction, les 4,2 milliards de francs dépassaient de 200 millions le montant du précédent crédit-cadre. Le **Conseil national** s'est finalement rallié au Conseil des Etats et a accepté cette baisse. La proposition de la minorité Rennwald (ps, JU), de s'en tenir aux 4,4 milliards de la proposition gouvernementale, n'a pas obtenu de majorité. Par 94 voix contre 73 (dont 49 ps et 12 pe), la baisse a été acceptée.³⁶

Landesverteidigung

Militäreinsätze

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.03.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a approuvé le troisième programme de partenariat individuel pour 1999 et 2000. Le gouvernement veut porter l'accent sur le contrôle démocratique des forces armées, le droit international humanitaire et l'instruction en matière de politique de sécurité. Pour 1999, le coût de cette participation au PPP est de **CHF 5.8 millions**, soit 70% de plus qu'en 1998. La Suisse doit participer à environ **200 activités organisées par l'OTAN** et les Etats partenaires (exercices, séminaires, cours). Une motion de Ulrich Schlüer (udc, ZH) (Mo. 97.3326) proposant la désignation d'une délégation parlementaire permanente auprès du Partenariat pour la paix (PPP) a été rejetée par 86 voix contre 5 par le Conseil national. Dans sa prise de position écrite, le bureau a argumenté que la Suisse ne faisant pas partie de l'OTAN, il n'était pas question d'une participation parlementaire plus active avec cette organisation, contrairement à ce qui se pratique avec l'OSCE ou le Conseil de l'Europe.³⁷

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 10.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le DDPS a annoncé au début du mois de mars **l'envoi de deux officiers suisses au quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF)**. Cet engagement dépassant une durée de trois semaines, il a été **soumis, rétroactivement, à l'approbation des Chambres fédérales** à la session parlementaire suivante. Dans son message, le Conseil fédéral a rappelé qu'il s'agissait d'une mission de promotion de la paix au sens de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) et que le mandat onusien se basait sur la résolution 1386. Le gouvernement voulait répondre positivement à la demande de soutien qui lui avait été adressée au début de l'année sous revue par le nouveau commandement de l'ISAF (Allemagne et Pays-Bas). Un certain nombre de précisions ont été données dans ce message. D'une part les officiers seraient armés pour assurer leur propre protection. D'autre part, chaque contingent ne compterait que quatre officiers au maximum. De plus, l'engagement ne se ferait que dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Le DDPS aurait finalement la compétence de l'interrompre à tout moment en fonction d'une nouvelle appréciation de la situation.

A la **chambre basse**, deux propositions de non entrée en matière ont échoué. Celle du Zurichois Ulrich Schlüer (udc), minoritaire en commission mais majoritaire au sein du groupe UDC, concernait principalement le coût d'une opération jugée inutile et destinée à durer longtemps. Le démocrate du centre a également estimé que la mise devant le fait accompli était inacceptable, de tels engagements devant être consentis en toute liberté par le législatif. La proposition de la minorité Günter (ps, BE) insistait sur la nécessité de ne pas soutenir les Etats-Unis d'Amérique dans ce conflit. De plus, une intervention dans ce pays ne correspondait pas à une priorité de la politique de sécurité helvétique. La majorité du Conseil a suivi la majorité de sa commission ainsi que le Conseil fédéral. Le vote sur l'entrée en matière a immédiatement été suivi par celui sur l'ensemble. La proposition gouvernementale a été acceptée par 117 voix (dont 34 prd, 28 ps, 28 pdc, 18 udc, 5 pl) contre 32 (dont 20 udc, 7 pe, 2 ps) et 10 abstentions (8 ps et 2 pe). Le **Conseil des Etats** a suivi sa commission, qui avait accepté le projet du gouvernement à neuf voix contre une. Le seul opposant en commission, le démocrate du centre argovien Maximilian Reimann, est intervenu en plénum pour déplorer que le DDPS ait mis les parlementaires devant le fait accompli en débutant la mission au mois de mars, sans les en informer. Il a également reproché au gouvernement de ne pas être capable de refuser les demandes étrangères d'accomplissement de tâches dans des régions non prioritaires pour la Suisse. Il a enfin estimé qu'en période de difficultés budgétaires, et également en raison du soutien timide apporté par la population à l'engagement de soldats armés à l'étranger, il s'opposait par principe à ce projet. Ce dernier a été accepté à 32 voix contre une.³⁸

Le centre d'instruction de cette troupe a été déplacé de Bière (VD) à Oberdorf (OW) dès le premier avril de l'année sous revue. Sa construction s'est toutefois déroulée tout au long de l'année et il a été inauguré début décembre. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a effectué une visite au Kosovo au début du mois de mars et a annoncé sa volonté de s'engager, devant le parlement et le gouvernement, pour un prolongement de cette mission jusqu'à fin 2005. Le huitième contingent a été engagé au début du mois d'avril et se composait de 208 soldats, dont 9 femmes. Il a été remplacé par le neuvième, fort de 203 soldats dont 15 femmes, à la mi-octobre.

C'est à la mi-mars que le Conseil fédéral a annoncé sa décision de **prolonger l'engagement de la « Swiss Company » (Swisscoy) jusqu'à fin 2005**. L'engagement de cette unité au sein de la Force multinationale de maintien de la paix Kosovo Force (KFOR) devait être soumis à l'approbation du parlement. Au niveau du financement, c'est grâce à un effort fourni par le DFAE que le département de la défense pourra prendre en charge l'intégralité de cet engagement (environ CHF 40 millions par année). En participant à hauteur de CHF 10.5 millions au financement des trois centres de promotion de la paix de Genève (pour le contrôle démocratique des forces armées, de politique de sécurité et de déminage humanitaire), jusqu'alors principalement à charge du DDPS, le ministère des affaires étrangères a permis une libération de moyens à celui de la défense. La nature de la mission, accomplie par un effectif maximal de 220 militaires au Sud-Ouest du Kosovo (secteur de Prizren), n'a pas été modifiée dans le message.

La prolongation de l'engagement a été acceptée à l'unanimité par la chambre haute durant la session d'été. Quant au rapport sur l'état et les perspectives de la mise sur pied de structures civiles devant progressivement remplacer les engagements militaires au Kosovo, présenté au parlement en fin d'année 2002 (02.087), elle en avait déjà pris acte en mars de l'année sous revue. Au Conseil national, le renouvellement de l'engagement militaire, ainsi que le rapport, ont été traités en un seul débat. Les représentants du peuple ont pris acte de ce dernier document et l'Arrêté fédéral sur la participation suisse à la KFOR a été soutenu par 116 voix (dont 38 ps, 26 prd, 23 pdc, 13 udc, 7 pe, 5 pl) contre 32 (dont 26 udc, 2 pe, 1 ps). Le Zurichois Ulrich Schlüer (udc) a adressé, sans succès, une proposition minoritaire visant à une fin définitive de l'engagement au sein de la KFOR pour le 31 décembre 2004. Il a estimé que cette mission n'avait aucun but politique, que la volonté d'établir un Kosovo multiethnique était insensée et que son financement n'était plus défendable. Les groupes radical, démocrate-chrétien, socialiste et libéral ont soutenu la majorité de la commission et le Conseil fédéral. Le neuchâtelois Fernand Cuche a fait part des divisions internes du groupe écologiste sur le sujet. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a rappelé devant le plénum que cette région se trouvait directement dans notre environnement sécuritaire et qu'il était dans notre intérêt d'entreprendre quelque chose.³⁹

Suite au message du 3 décembre 2004 sur l'arrêté fédéral relatif à la participation de la Suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR), les commissions parlementaires concernées ont examiné la proposition du Conseil fédéral de prolonger l'engagement de la « Swiss Company » (SWISSCOY) dans les conditions et dans son ampleur actuelles, jusqu'au 31 décembre 2008. La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) a approuvé en début d'année la prolongation du mandat de la SWISSCOY. La CPS-CN a fait de même (par 17 voix contre 5 et 2 abstentions), malgré l'opposition d'une minorité menée par les députés Lang (pe, ZG) et Schlüer (udc, ZH), ce dernier représentant la majorité du groupe UDC aux chambres. Cette minorité s'opposait à la poursuite de la mission de la SWISSCOY. En tant que premier conseil, le **Conseil des Etats a adopté l'arrêté fédéral** à l'unanimité. Lors de son examen au **Conseil national**, la minorité de la commission a proposé de ne pas entrer en matière sur l'arrêté en question. Les députés ont cependant repoussé cette proposition de minorité par 107 voix contre 48. **En vote final, la prolongation du mandat demandée par le gouvernement a été adoptée** par 105 voix contre 49 et 8 abstentions. Si la majorité des socialistes, les radicaux et les démocrates-chrétiens ont soutenu celle-ci, les Verts et une partie de l'UDC se sont finalement prononcés à son encontre.⁴⁰

MOTION
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

Le Groupe radical-libéral a déposé au Conseil national une motion proposant d'octroyer au Conseil fédéral une plus grande et plus claire marge de manœuvre pour l'engagement de l'armée dans des missions de promotion de la paix à l'étranger. Les auteurs de la motion ont notamment demandé que deux propositions concrètes soient examinées : d'une part la délégation de compétences au Conseil fédéral pour accroître l'intensité ou prolonger la durée d'un engagement dont le principe a été accepté par le parlement, et, d'autre part, la fixation à trois mois de la durée d'engagement nécessitant l'approbation du parlement. Le gouvernement a proposé d'accepter cette motion. Au plénum, **la discussion sur cet objet a été renvoyée**, car il a été combattu par deux députés UDC (Ulrich Schlüer, ZH, et Theophil Pfister, SG) et par l'écologiste Josef Lang (ZG).⁴¹

Militärorganisation

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.05.2003
ROMAIN CLIVAZ

Malgré l'absence de soutien des partis gouvernementaux, les signatures pour les référendums (armée et protection civile) ont été déposées lors de la deuxième moitié du mois de janvier. Le camp des **opposants** conservateurs s'est amenuisé au fil de la campagne et la gauche s'est en grande partie désintéressée de l'objet. Cette dernière s'est concentrée sur les thèmes à teneur plus sociale au menu de la votation de mai. Le camp conservateur s'est trouvé diminué par les divisions internes de l'UDC. Ce parti a finalement accepté le projet en assemblée, principalement grâce à l'engagement de son conseiller fédéral Samuel Schmid, en charge du dossier. De nombreuses sections cantonales ont toutefois rejeté Armée XXI. Quant à l'ASIN, d'ordinaire prompt à combattre tout projet de réforme de la défense nationale ou marquant une volonté d'ouverture du pays, son comité a décidé de ne pas donner de mot d'ordre et de ne pas soutenir financièrement les opposants. Le manque de moyens du principal comité opposé à la réforme (Bürgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz), dirigé par l'ancien divisionnaire Hans Wächter, et la difficulté de coordonner l'action des nombreux groupes le composant ont été soulignés par de nombreux commentateurs. Début avril, un « Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique », regroupement d'organisations proches des milieux conservateurs, a condamné une dérive politique vers l'OTAN et la création de dépendances techniques et organisationnelles par rapport à l'étranger. De plus, la capacité de la nouvelle armée à défendre l'intégralité du territoire a été mise en question. En fin de campagne de votation, durant la dernière semaine d'avril, un comité de parlementaires, présidé par le conseiller national Thurgovien Alexander Baumann (udc) et composé d'une dizaine de députés, est venu renforcer le camp de l'opposition. Ils ont rappelé le danger que représentait le projet pour la milice, ainsi que le risque d'aboutir à une armée à deux classes. Ils ont en outre prétendu que les coûts allaient exploser et qu'à terme c'était l'entrée dans l'OTAN qui était visée par le DDPS. Les rangs de l'opposition parlementaire étaient nettement plus réduits que lors du vote au plénum. Sur les 18 UDC qui avaient refusé le projet au parlement, ils n'étaient plus que huit dans ce comité. On y trouvait la frange la plus conservatrice du parti représentée par le Zurichois Ulrich Schlüer, accompagné du président de l'ASIN Hans Fehr, de Toni Bortoluzzi (ZH) ou encore de Christoph Mörgeli (ZH). L'unique député des Démocrates suisses, le bernois Bernhard Hess, ainsi que le représentant de l'Union démocratique fédérale, le bernois Christian Waber, s'étaient associés à cette démarche. De nombreux poids lourds de l'UDC, tels le président du parti Ueli Maurer ou Christoph Blocher, malgré leur opposition aux changements législatifs, ne figuraient pas dans ce comité, de même qu'aucun romand. Il convient de préciser que la gauche, au sein de laquelle se trouvaient certains opposants, avait d'emblée refusé d'être associée à un tel comité parlementaire.

Le conseiller fédéral Samuel Schmid, ainsi que des représentants des gouvernements cantonaux, ont lancé **la campagne** à l'occasion d'une conférence de presse organisée à la mi-février. Ils ont rappelé qu'Armée XXI était le meilleur compromis pour avoir une défense nationale moins chère, moderne, plus souple et répondant aux menaces de son temps. Ils ont également rappelé que la coopération internationale ne remettait pas en cause la neutralité. Ils ont souligné que la formation serait améliorée, avec des cours de répétition à un rythme annuel. De plus, l'abaissement de l'âge de libération, combiné au raccourcissement de la formation des cadres, devraient faciliter le recrutement de volontaires pour un service d'avancement. Le chef du DDPS a également défendu la réorganisation de la protection civile et estimé que la meilleure coopération entre les institutions chargées de la sécurité (polices, pompiers, services sanitaires, protection civile) justifiait le soutien aux modifications légales. Le conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier (pdc), président de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, a fait part de l'appui des 26 cantons aux deux projets

de réformes, estimant qu'ils prenaient en compte la limitation croissante des ressources financières et les structures fédéralistes de la Suisse.

Un comité favorable aux réformes, intitulé « 2 x oui pour l'Armée XXI et pour la protection de la population » et fort de 116 parlementaires bourgeois, s'est présenté aux médias à la fin du mois de février. Outre les arguments de l'efficacité et de la modernité, les avantages de la réduction des jours de service pour les vies familiales et professionnelles ont été mis en exergue. La capacité de cette nouvelle structure à faire face aux nouvelles menaces (terrorisme, extrémisme) a également été invoquée. Les délégués du parti socialiste ont recommandé de voter blanc à la réforme Armée XXI. Trois sections cantonales ont cependant accepté Armée XXI (Fribourg, Neuchâtel, Thurgovie). L'Assemblée des délégués de l'UDC s'est laissée convaincre par son conseiller fédéral Samuel Schmid, même si elle n'a accepté la réforme de l'armée que de justesse (165 voix contre 161). Douze sections cantonales et les Jeunes UDC se sont en outre opposés à la réforme de l'armée. Le PRD et le PDC ont recommandé l'approbation des projets. Au sein du parti écologiste, les délégués se sont montrés plus réceptifs aux changements proposés, alors que le groupe parlementaire avait nettement refusé le texte (8 non et une abstention), et ont recommandé de voter blanc. La composition du comité référendaire, principalement des personnalités conservatrices et des officiers à la retraite, a poussé les écologistes à ne pas rejoindre le camp des opposants. Concernant la loi sur la protection de la population, les prises de position des partis et associations ont peu varié par rapport à celles sur Armée XXI. Les deux réformes ont été largement soutenues par la population et par l'unanimité des cantons. Celle de l'armée a été acceptée par 76% des votants. Celle de la protection de la population l'a été encore plus largement avec 80% d'approbation. Cette dernière n'a été que marginalement présente dans le débat. Bien que la majorité des cantons n'était pas requise, le résultat illustre le large soutien populaire aux réformes, même dans les cantons considérés comme plus conservateurs. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont été les plus enthousiastes et ont accepté Armée XXI à plus de 80% alors qu'Uri (63% de oui), Schaffhouse (62%) et Schwyz (60%) ont été les plus sceptiques. La plus forte résistance constatée dans les cantons périphériques peut s'expliquer par les conséquences de la réorganisation de l'armée. La fusion de places d'armes, la centralisation des arsenaux ou l'affaiblissement de l'ancrage territorial des troupes étaient de nature à les rendre méfiants. L'ancien divisionnaire Hans Wächter, responsable du principal comité d'opposants, a estimé que c'était la fin de la Suisse « telle que nous la connaissons ». Le conseiller national UDC thurgovien Alexander Baumann, chef de fil du comité parlementaire défavorable aux réformes, a fustigé la propagande d'Etat, à hauteur de plusieurs millions de francs, menée par le DDPS. Ce dernier a répliqué que l'information aux soldats aurait également été faite sans référendum. De nombreux commentateurs ont souligné l'importance de l'engagement de Samuel Schmid dans la campagne. Par la sobriété de ses interventions et sa capacité à convaincre les régions périphériques qu'elles ne seraient pas les grandes perdantes de ces changements, le ministre de tutelle est parvenu à neutraliser bon nombre d'oppositions.

Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Votation du 18 mai 2003.

Participation: 50%
Oui: 1 718 452 (76,0%)
Non: 541 577 (24,0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PDC, PRD, UDC (12*), PCS, PEV, PL; Economiesuisse, USP, UCAPS, USAM, USS.
- Non: DS, PSL, UDF, PdT.
- Blanc: PS (3*), PE.
- Liberté de vote: Lega.
- Pas de mot d'ordre: CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

L'analyse VOX a montré que même les sympathisants de l'UDC ont majoritairement soutenu les réformes et accepté celle de l'armée à 64% et de la protection de la population (71%). Les sympathisants des autres partis gouvernementaux l'on fait encore plus nettement : 77% d'approbation d'Armée XXI par les socialistes (81% pour la protection de la population) contre 87% par les radicaux (88%) et 91% par les démocrates-chrétiens (93%). Au niveau des caractéristiques sociales et politiques

ayant joué un rôle dans l'orientation du vote, le clivage entre défenseurs de valeurs modernistes ou traditionalistes s'est révélé significatif. Les citoyens estimant défendre une Suisse moderne ont accepté Armée XXI à 83% (86% pour la protection de la population) alors que ceux se réclamant d'une Helvétie gardienne des traditions ne l'ont fait qu'à 63% (68%). Le critère de la confiance dans le gouvernement semble également avoir eu un impact sur le niveau de soutien aux projets. Contrairement aux scrutins précédents sur l'armée, la ligne de conflit entre ses opposants et ses partisans ne semble pas avoir joué de rôle, les niveaux de soutien des deux camps étant très proches. Les commentateurs ont estimé que la nature des objets permettait de comprendre le peu de différences. La question ne concernait ainsi pas l'existence de l'institution mais uniquement le maintien d'une structure, l'Armée 95, jugée dépassée par les deux camps.⁴²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.10.2006
ELIE BURGOS

Au **Conseil national**, les deux projets ont fait l'objet de propositions de renvoi au Conseil fédéral, dont une déposée par la minorité de la Commission de la politique de sécurité emmenée par Ulrich Schlüer (udc, ZH). Le conseiller national UDC Pirmin Schwander (SZ) a de son côté plaidé pour une non-entrée en matière sur le second projet. Ulrich Schlüer a motivé sa position en expliquant qu'il était prématuré d'envisager une nouvelle réforme au stade actuel de la refonte prévue par Armée XXI. Tout en rappelant la nécessité de garantir le mandat constitutionnel et l'importance de ne pas réduire la capacité défensive de l'armée, le zurichois a exigé que les domaines et les moyens d'intervention de l'armée sur le plan de la sécurité intérieure soient clairement définis par le Conseil fédéral, et que la Suisse ne soit ainsi pas contrainte de rejoindre une alliance militaire. Cette argumentation n'a toutefois pas été suivie par les radicaux, ni par le PDC. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a, pour sa part, souligné que l'étape de développement 2008/2011 était « modérée et supportable », et en a profité pour mettre en garde les députés contre un éventuel retard, qui risquerait de compromettre le passage progressif à cette étape. Les députés ont finalement décidé d'entrer en matière sans opposition sur le premier projet, et par 153 voix contre 11 pour le second, rejetant l'ensemble des propositions de renvoi.

Dans le cas du **premier projet** (Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales), les députés ont été saisis de deux propositions de minorité. La première, présentée par le socialiste Hans Widmer (LU), portait sur un abaissement du plafond des dépenses pour l'armée à 10 milliards de francs. La seconde, formulée par l'écologiste Josef Lang (ZG) et soutenue par les socialistes, préconisait la suppression d'un tel « plancher », qui privilégie l'armée en lui assurant un certain niveau minimal de dépenses. Ces deux propositions ont cependant été rejetées au plénum, par 109 voix contre 60, et par 109 voix contre 61, respectivement. Au **vote sur l'ensemble**, le projet du Conseil fédéral a été adopté par 109 voix contre 64.

S'agissant du **second projet** (Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée), le député Hans Widmer (ps, LU) a déposé une proposition de minorité qui visait à réduire de moitié le nombre de réservistes (ramené ainsi à 40'000). Le bernois Paul Günther (ps) a demandé, quant à lui, une réduction des effectifs de l'armée de 140'000 à 100'000 hommes, les socialistes souhaitant par là marquer leur opposition à la multiplication des interventions de l'armée sur le plan de la sécurité intérieure. Le plénum a toutefois rejeté ces deux propositions, respectivement par 112 voix contre 63, et par 108 voix contre 61. Au **vote sur l'ensemble**, l'ordonnance en question a finalement été **rejetée** par 101 voix contre 73, socialistes et démocrates du centre la combattant.⁴³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 22.06.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'examen des deux projets concrétisant la réalisation de l'**étape de développement 2008/2011 de l'armée** suisse par le Conseil national fin 2006, le **Conseil des Etats** s'est saisi de cet objet au mois de mars. L'entrée en matière sur les deux projets (loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales et révision de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée) n'a pas été contestée. La question était de savoir si le choix de la petite réforme de l'armée proposée par le Conseil fédéral était uniquement un compromis justifié sur le plan politique ou s'il constituait également une solution objectivement fondée. Le gouvernement, suite au rejet du second projet par le Conseil national, avait en effet été contraint de faire des concessions : d'un concept d'origine qui prévoyait une réduction de moitié des bataillons de chars ainsi qu'un développement des

opérations militaires de promotion de la paix, il a renoncé, dans le nouveau concept, à accroître les interventions à l'étranger, et s'est contenté de réduire le nombre de bataillons de chars de 8 à 6 (au lieu de 4). Malgré de nombreuses critiques de députés issus de tous bords, cette seconde mouture a été adoptée à l'unanimité (26 voix contre 0 et 9 abstentions) par les députés, de même pour le premier projet (35 voix contre 0 et 1 abstention). En vote final, le premier projet a été adopté par 125 voix contre 68 au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats.

Le Conseil des Etats ayant émis une divergence sur le second projet, le **Conseil national** a à nouveau débattu de celui-ci au mois de juin. Le démocrate du centre Theophil Pfister (SG) a alors proposé de ne pas entrer en matière sur ce projet, tandis que Pirmin Schwander (udc, SZ) a déposé une proposition de renvoi au Conseil fédéral. Les deux députés ont motivé leurs propositions respectives par le fait que les étapes de développement prévues allaient à l'encontre des impératifs de sécurité actuels et risquaient de fragiliser le système de milice. Ces deux propositions ont toutefois été rejetées à une large majorité par le plénum. Lors de la discussion par article, une minorité Schlüer (udc, ZH) a demandé que soit précisé à l'art. 2 de l'ordonnance que « l'armée accomplit dans son ensemble les missions qui lui sont attribuées », afin d'éviter toute différenciation entre les unités de combat et les troupes affectées à des missions de surveillance. Si la majorité de la commission estimait qu'une telle précision était inutile, le conseiller fédéral Samuel Schmid a toutefois soutenu la proposition de minorité, soulignant que cette précision permettrait de mettre fin aux désaccords en levant certains malentendus. Les députés ont finalement soutenu la proposition de minorité par 92 voix contre 67. Dans la suite des débats, la question de la réduction du nombre de bataillons de chars a constitué le principal point d'achoppement. Alors que la minorité représentée par le groupe UDC proposait que le nombre de six bataillons de chars soit expressément mentionné dans l'ordonnance, Verts et socialistes ont déposé une proposition de minorité visant à une réduction de leur nombre à quatre. A l'instar du Conseil des Etats, le plénum a cependant décidé de laisser cette décision au Conseil fédéral et a approuvé l'ensemble du projet par 106 voix contre 46. Le Conseil des Etats a ensuite éliminé de manière tacite les divergences qui subsistaient.⁴⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2007
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant un crédit-cadre de 148 millions de francs pour la période 2008 à 2011, en faveur de la **poursuite des contributions de la Confédération aux trois centres de Genève** (le Centre de politique de sécurité, le Centre international de déminage humanitaire et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées) **et au Centre de recherches pour la politique de sécurité de l'EPF de Zurich**. Ces quatre institutions sont reconnues par la Confédération comme des centres de compétences dans les domaines importants que sont la politique de sécurité et de paix, et contribuent par ailleurs à la promotion internationale de la paix. Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la poursuite du financement. Au Conseil national, les députés ont rejeté une proposition de minorité Schlüer (udc, ZH), qui demandait que le crédit-cadre soit ramené à 40 millions de francs au lieu de 148. Malgré l'opposition d'une partie du groupe UDC, le Conseil national approuvé la poursuite du financement.⁴⁵

Ausrüstung und Beschaffung

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a publié en septembre **son message concernant le soutien au désarmement chimique universel**. C'est une motion du conseiller aux Etats jurassien Pierre Paupe (pdc) (Mo. 00.3519), déposée en octobre 2000, qui est à l'origine de ces propositions gouvernementales. Il se compose d'un projet de loi fédérale sur le soutien à l'élimination et à la non-prolifération des armes chimiques et d'un projet d'arrêté fédéral relatif au soutien au désarmement chimique universel. Le premier objet constitue la base juridique qui permet l'introduction du crédit-cadre prévue dans le deuxième. Ce crédit-cadre de CHF 17 millions d'une durée de 5 ans est destiné à la destruction des armes chimiques de la Fédération de Russie. Une minorité de la Commission de la politique de sécurité (CPS) du Conseil national, emmenée par Ulrich Schlüer (udc, ZH), a demandé le renvoi de la proposition au gouvernement. Elle estimait qu'un appui sous forme d'expertise du laboratoire AC de Spiez, pour un maximum de CHF 4 millions, suffisait et que ce montant devait être retiré de l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale. La Chambre basse a cependant suivi la majorité de la CPS pour l'entrée en matière pour ensuite **largement accepter la loi** et l'arrêté fédéral (Les seuls CN à avoir refusé les deux objets étaient Schlüer et Mörgeli (udc, ZH),

auxquels s'ajoutaient Kaufmann (udc, ZH) pour l'arrêté fédéral et Alexander Baumann (udc, TG) pour la loi).⁴⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.12.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son **message** concernant le **programme d'armement 2006** (arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel d'armement) au mois de juin, pour un montant total de CHF 1.503 milliard, soit le plus élevé depuis 1997. Ce programme comportait notamment l'acquisition d'un système de conduite des Forces terrestres (CHF 424 millions), la transformation de Piranhas en véhicules de commandement (CHF 124 millions), la modernisation des hélicoptères Superpuma (CHF 192 millions), la modernisation des chars de combat Leopard II (CHF 395 millions), ainsi que l'acquisition de deux simulateurs, l'un pour avion de combat F/A-18 (CHF 75 millions) et l'autre pour char de combat Leopard II (CHF 39 millions). Le gouvernement a toutefois ajouté à cela l'acquisition de 12 chars de génie et de déminage (CHF 139 millions), qui avait été déjà réclamée par le DDPS dans le cadre du programme d'armement 2004, mais qui avait cependant été rejetée par les chambres fédérales en même temps que deux avions de transport Casa 295-M. Le chef du DDPS, le conseiller fédéral Samuel Schmid, a justifié cette dernière acquisition par la nécessité de maintenir la compétence de défense à un niveau moyen, de garantir l'instruction, mais également par le fait que ces chars seraient utiles en cas de catastrophe naturelle ou d'attaque terroriste.

En tant que premier conseil, le **Conseil des Etats** a examiné cet objet lors de la session parlementaire d'automne à Flims (GR). Les socialistes Béguelin (ps, VD) et Gentil (ps, JU) ont demandé que le projet soit renvoyé au Conseil fédéral pour trois raisons principales. La première était que le programme d'armement présenté était le plus onéreux depuis dix, alors qu'aucun élément stratégique nouveau ne justifiait de telles dépenses. La deuxième était que certains investissements qui figuraient dans ce programme étaient intrinsèquement discutables, dans la mesure où ils relevaient d'une conception stratégique qui n'avait plus cours. La troisième était que le Conseil fédéral n'avait aucun nouvel argument à présenter pour justifier l'achat des chars du génie auxquels le parlement lui avait déjà demandé de renoncer. Ces arguments n'ont toutefois reçu le soutien d'aucun des partis bourgeois. La proposition socialiste a ainsi été rejetée par 32 voix contre 9 et l'entrée en matière acquise sans opposition. Lors de la discussion par articles, la même minorité de la commission a présenté trois propositions distinctes visant à biffer trois éléments du Programme d'armement 2006 : les chars du génie et de déminage, la modernisation du char Leopard et le simulateur de tir pour ce dernier, pour un total de CHF 573 millions. Ces amendements ont cependant été rejetés tous trois au plénum, par le 4/5 des députés environ à chaque fois. Au vote final, l'arrêté fédéral a été adopté par 32 voix contre 5 et 3 abstentions.

Le **Conseil national** s'est saisi de cet objet lors de la session parlementaire de décembre. La Commission de sécurité du Conseil national avait recommandé, par 13 voix contre 8, d'approuver le projet du Conseil fédéral, écartant au passage douze propositions de minorité venant de la gauche et de la droite, visant à suspendre les crédits liés à la refonte d'Armée XXI, qui avaient été refusés au National lors de la session d'automne. De leur côté, les radicaux avaient décidé de ne soutenir le programme d'armement 2006 qu'à la condition qu'il ne soit pas revu à la baisse par l'UDC ou les socialistes. Au plénum, l'entrée en matière a été acquise par 142 voix contre 23. Pas moins de onze propositions de minorité ont ensuite été soumises au vote. Une première proposition du député Ulrich Schlüer (udc, ZH) demandait de bloquer provisoirement le crédit relatif au Programme d'armement 2006, tout en l'acceptant, mais en faisant en sorte qu'il ne soit pas disponible pour le moment, tant que la discussion sur l'étape de développement 2008-2011 n'est pas terminée. Au vote, 90 députés se sont prononcés en faveur de cette proposition, et 90 contre. La voix de la présidente a finalement fait pencher la balance contre celle-ci. Les onze autres propositions de minorité, qui émanaient du camp rose-vert, avaient pour but de biffer du programme d'armement, l'une après l'autre, toutes les propositions d'acquisition faites par le Conseil fédéral. Le plénum les a toutefois toutes rejetées. Au vote sur l'ensemble, le Programme d'armement 2006 a finalement été approuvé par 115 voix contre 64, socialistes et Verts étant les seuls à s'y opposer en bloc.⁴⁷

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) s'est prononcée, par 9 voix contre 1 et 3 abstentions, contre la motion déposée en 2006 par la conseillère aux Etats Anita Fetz (ps, BS), qui visait à **abolir la remise de munitions de poche** devant être conservées à domicile, et ce même aux militaires actifs, afin d'éviter des tragédies et d'accroître la sécurité tant publique que domestique. La commission s'est cependant inspirée de cette motion Fetz pour déposer à son tour une motion (mo. 07.3277) qui en reprend les grandes lignes, en lui apportant deux nuances toutefois : 1) si la munition sera bien conservée à l'arsenal, la commission a prévu que le Conseil fédéral puisse revenir en arrière sur ce point en cas de guerre ou de troubles graves ; 2) la fin du maintien de la munition à domicile ne s'appliquera pas aux troupes de première intervention, c'est-à-dire aux soldats (1000 à 2000 militaires sur 120 000) étant susceptibles d'être appelés en urgence à protéger des aéroports ou d'autres infrastructures importantes. Cette motion a été approuvée par 11 voix contre 1 au sein de la commission.

Lors de son examen au **Conseil des Etats**, la députée socialiste Anita Fetz, satisfaite de la motion de la CPS-CE, a décidé de retirer sa propre motion. Lors du débat, et malgré une proposition de rejet du député Hans Hofmann (udc, ZH), qui estimait les propositions de la commission inadéquates, le Conseil des Etats a adopté la motion de sa commission par 35 voix contre 5. Le **Conseil national** s'est saisi de cet objet au mois de septembre. La CPS-CN a proposé, par 14 voix contre 7 et 2 abstentions, d'amender la motion en question, en précisant que « le Conseil fédéral procédera au moins une fois par législature à une réévaluation de la situation en matière de sécurité ». Suite à des débats animés, une minorité emmenée par Ulrich Schlüer (udc, ZH) a proposé de rejeter cette motion, au titre que les mesures proposées ne résoudraient pas les questions de sécurité sous-jacentes. Le plénum ne l'a toutefois pas suivie et a finalement adopté la motion en question par 100 voix contre 72, l'UDC, la moitié du groupe radical et quelques démocrates-chrétiens se prononçant cependant contre celle-ci. En décembre, le **Conseil des Etats** s'est rallié, sur proposition de sa commission, à la version modifiée.⁴⁸

Zivildienst und Dienstverweigerung

Le débat sur la révision de la loi sur le service civil (LSC) s'est également inscrit dans le projet de la réforme de l'armée, les modifications de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) ayant, par exemple, des répercussions sur la LSC. L'entrée en matière a été acceptée lors de la session de printemps, par 132 voix contre 27, malgré la proposition du zurichois Ulrich Schlüer (udc) de ne pas ouvrir la discussion. Le débat n'a finalement pas eu lieu au national car une coalition hétérogène a soutenu la demande de Roland Wiederkehr (adi, ZH), allant dans le sens des arguments développés par la gauche, de renvoi en commission (98 voix contre 63). Tous les socialistes (45) et verts (10) présents, une grande partie du groupes UDC (27), les évangéliques et indépendants (5), sept démocrates-chrétiens et un radical ont soutenu ce renvoi. La nature du soutien n'était toutefois pas la même. Si l'opposition de l'UDC en était une de principe, les émules d'Ulrich Schlüer estimant que la loi en vigueur était suffisante, la gauche demandait une remise en question fondamentale du système d'admission. La proposition de renvoi donnait en effet mandat à la commission compétente de revoir le projet et d'accorder la priorité à la « preuve par l'acte » dans la procédure d'admission. Ce changement de système se rapprocherait du libre choix dans la mesure où l'audition personnelle, qui doit permettre de déterminer si l'individu est objecteur de conscience au sens de la loi, serait remise en question. Le projet du Conseil fédéral ne prévoyait ni la « preuve par l'acte », ni le libre choix.

La Commission de la politique de sécurité du national s'est ensuite exprimée pour **une durée du service civil 1.5 fois supérieure** à celle du service militaire. Une minorité de gauche et le Conseil fédéral ont défendu un coefficient moindre de 1.3. La CPS a également refusé de supprimer l'examen de conscience. Pour la majorité, l'accomplissement du service civil ne pouvait pas découler d'une simple décision administrative et une évaluation des motivations s'imposait. Pour une minorité, la preuve par l'acte permettrait un traitement plus rapide et moins coûteux des cas. Plus généralement, une majorité de la commission a estimé qu'il était inutile d'alourdir la réforme de l'armée, déjà attaquée par un référendum, avec un changement de système au niveau du service civil. Le Conseil national a suivi sa commission sur le coefficient de rallongement, par 88 voix (dont 40 udc, 28 radicaux, 13 pdc, 5 pl) contre 82 (dont 51 ps, 14 pdc, 2 prd, 8 pe) et le maintien de l'examen de conscience par 86 voix (dont 37 udc, 32 prd, 12 pdc, 5 pl) contre 82 (dont 49 ps, 16 pdc, 10 pe). Au vote sur l'ensemble, 92 voix favorables contre 56, une nette différence gauche droite s'est dessinée, les

démocrates du centre accompagnés des radicaux et des démocrates chrétiens ont fait face aux socialistes accompagnés des verts.⁴⁹

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.03.1997
HANS HIRTER

Als Zweirat stimmte auch der Nationalrat der Totalrevision des **Investitionshilfegesetzes für Berggebiete** (IHG) sowie dem neuen **Bundesbeschluss zur Förderung des Strukturwandels im ländlichen Raum** (Regio Plus) zu. Ein von Schlüer (svp, ZH) eingebrachter Nichteintretensantrag zu Regio Plus wurde mit 107 zu 14 Stimmen abgelehnt. Ebenso erfolglos blieb ein von der Linken unterstützter Antrag Gysin (sp, BS), der bundesstaatliche finanzielle Hilfe nicht auf ländliche Nichtbergregionen begrenzen, sondern auch auf **Kernstädte** ausdehnen wollte. Gysin begründete sein Vorhaben mit den in den letzten Jahren stark angewachsenen Lasten der Städte namentlich im Sozial-, aber auch im Verkehrsbereich. Der Rat lehnte diese Ausweitung des Geltungsbereichs – welche sich seiner Ansicht nach im Rahmen der bewilligten Ausgabensumme von 70 Mio Fr. für zehn Jahre ohnehin nicht hätte umsetzen lassen – mit 88 zu 30 Stimmen ab. Er überwies jedoch ein Postulat seiner WAK, welches vom Bundesrat bis Ende 1998 einen Bericht über den Umfang der Zentrumslasten der Städte und gegebenenfalls Vorschläge für Ausgleichsmassnahmen verlangt. In der Differenzbereinigung schloss sich die kleine Kammer den wenigen Korrekturen des Nationalrats an. In der Schlussabstimmung hiess der Nationalrat die beiden Vorlagen mit 162:0 (bei 7 Enthaltungen aus dem LdU- und FP-Lager) resp. 137:22 Stimmen gut. Die Opposition zum zweiten Beschluss (Regio Plus) kam namentlich aus der Zürcher SVP und der FP. Im Ständerat gab es in der Schlussabstimmung keine Gegenstimmen.⁵⁰

Geld, Währung und Kredit

Geldpolitik

BERICHT
DATUM: 31.12.1999
HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament eine Änderung des Beschlusses über **die Mitwirkung der Schweiz an internationalen Währungsmassnahmen**. Der aufgrund dieses Beschlusses für Stützungsmassnahmen zugunsten anderer Währungen garantierte Kreditplafonds von CHF 1 Mia. soll damit auf CHF 2 Mia. erhöht werden. Die Regierung begründete ihren Antrag mit dem grossen Interesse des Exportlandes Schweiz an stabilen und geordneten Währungsverhältnissen. Effektive Verluste seien der Schweiz aus diesen verzinsbaren Darlehen bisher nicht erwachsen. Als Konsequenz der Globalisierung der Handelsbeziehungen und des Einbezugs neuer Staaten in die Weltwirtschaft sei aber in den letzten Jahren das Risiko von Finanz- und Währungskrisen gewachsen. Ende 1998 hatte die Schweiz Kreditverpflichtungen von knapp CHF 930 Mio. ausstehend, womit der seit 1984 unverändert belassene Plafonds praktisch ausgeschöpft war. Das Parlament verabschiedete den Beschluss in der Sommersession. Im Ständerat erfolgte dies einstimmig. Im Nationalrat wurde zuerst ein von der SVP-Fraktion unterstützter Nichteintretensantrag Schlüer (svp, ZH) mit 109:15 Stimmen abgelehnt. Schlüer hatte angeführt, dass mit einer ständigen Heraufsetzung des Kreditplafonds keine Anreize für die Krisenländer bestehen würden, ihre Finanz- und Währungsprobleme selbst zu lösen. In der Schlussabstimmung votierten neben Abgeordneten der SVP und der FP auch einige Linke gegen den Beschluss.⁵¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2003
HANS HIRTER

Das Parlament hiess die Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den **Allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds** von Ende 2003 bis Ende 2008 mit einer Darlehenszusage von rund 2 Mia Fr. gut. Im Ständerat erfolgte die Zustimmung diskussions- und oppositionslos. Im Nationalrat unterlag Schlüer (svp, ZH) mit seinem von der SVP-Fraktion unterstützten Nichteintretensantrag deutlich (116:35). Schlüer befürwortete einen Austritt der Schweiz aus dem IWF, da dieser nichts zur Verhinderung von Währungskrisen beitrage und nur den Interessen der USA diene.⁵²

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

MOTION
DATUM: 02.06.2009
NATHALIE GIGER

Im Anschluss an die Debatte über die Reform der Mehrwertsteuer waren im Ständerat eine **Reihe von Motionen** aus dem bürgerlichen Lager traktandiert, die alle auch **kleinere Anpassungen bei der Mehrwertsteuer** vorschlugen (Triponez, Mo. 03.3622; Schlüer, Mo. 04.3338; FDP-Fraktion, Mo. 05.3741; SVP-Fraktion, Mo. 05.3147 und Mo. 05.3302; Müller, Mo. 05.3743, Mo. 06.3261, Mo. 06.3262 und Mo. 08.3864; Leutenegger, Mo. 05.3795; CVP-Fraktion, Mo. 05.3799, Mo. 05.3798 und Mo. 05.3800; Darbellay, Mo. 06.3122). Sie wurden alle diskussionslos abgelehnt, da ihre Anliegen in die Reformvorlage aufgenommen worden waren.⁵³

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Krankenversicherung

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 28.09.2010
LUZIUS MEYER

Eine parlamentarische Initiative (09.465) Bänziger (gp, ZH), welche die gesetzlichen Grundlagen schaffen wollte, um Krankenversicherer mit Kapitalanlagen an der Börse zusätzlich der Aufsicht der Finma zu unterstellen, lehnte die grosse Kammer mit 152 zu 24 Stimmen deutlich ab. Hingegen nahm der Nationalrat ein Postulat (09.4327) Humbel (cvp, AG) an, welches den Bundesrat beauftragt, einen Bericht darüber vorzulegen, wie die **Aufsicht über die Sozialversicherungen**, insbesondere im Bereich der Krankenversicherung, verbessert werden kann. Dabei soll aufgezeigt werden, wie hoch die Reservebildung sein muss und welche Institution die Aufsicht am besten gewährleisten kann. Der Bundesrat hatte die Annahme empfohlen, da er bereits in seiner Stellungnahme zu einem Postulat der Kommission des Nationalrates bezüglich einer besseren Aufsicht und schärferen Kontrolle über die Krankenversicherer seine Bereitschaft für einen solchen Bericht erklärt hatte. Ebenfalls angenommen wurde ein Postulat (09.3976) der Kommission des Nationalrates, welches einen Katalog von Massnahmen forderte, die zum Ziel hatten, die Aufsicht über die Krankenkassen zu stärken und die Transparenz zu erhöhen.⁵⁴

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

MOTION
DATUM: 20.03.2001
MARIANNE BENTELI

2000 – nach der Volksabstimmung über die 18-Prozent-Initiative – hatte Nationalrätin Fetz (sp, BS) eine Motion eingereicht, die vom Bundesrat ein verstärktes Engagement bei der Integration der ausländischen Bevölkerung verlangte. Die Motion war von Schlüer (svp, ZH) bekämpft und damit der Diskussion entzogen worden. Fetz anerkannte, dass mit dem Integrationskredit, der zwischenzeitlich gesprochen wurde, ein Teil ihres Anliegens erfüllt sei, weshalb sie mit der Überweisung ihrer Motion als Postulat einverstanden war. Sie ersuchte den Bundesrat aber, weitere Integrationsmöglichkeiten in den Bereichen **Spracherwerb, Ausbildung und Arbeit** zu prüfen. Auch das Postulat wurde von Schlüer bekämpft. Er kritisierte, der Vorstoss erwähne einseitig den Integrationsauftrag der Schweizer Behörden, schweige sich aber über die Verpflichtung der Ausländerinnen und Ausländer aus, sich aktiv (und auch finanziell) an den Integrationsbemühungen zu beteiligen. Das Postulat wurde mit 74 zu 49 Stimmen angenommen. Ebenfalls überwiesen wurde ein Postulat Walker (cvp, SG), das den Bundesrat ersucht zu prüfen, wie die Arbeitgeber verstärkt in integrationsfördernde Massnahmen für Mitarbeitende ausländischer Herkunft eingebunden werden könnten.⁵⁵

MOTION
DATUM: 21.03.2003
MARIANNE BENTELI

Asylpolitik

Im Nationalrat verlangte Hess (sd, BE) mit einer Motion, es sei eine Änderung des Asylgesetzes in dem Sinne vorzunehmen, dass jegliche **Entwicklungshilfe** an Staaten einzustellen ist, die sich bei der Rückführung ihrer Bürgerinnen und Bürger, die in der Schweiz erfolglos ein Asylverfahren durchlaufen haben, nicht oder kaum kooperativ verhalten. Die Motion wurde vorerst von links-grüner Seite bekämpft, dann mit Stichtentscheid des Ratspräsidenten als Postulat überwiesen. Ebenfalls in Postulatsform wurde eine ähnlich lautende Motion von Lalive d'Epiney (fdp, SZ) angenommen. Auf Antrag des Bundesrates, der erklärte, die anvisierten Organisationen seien dafür gar nicht zuständig, wurde hingegen eine Motion Schlüer (svp, ZH) abgelehnt, die forderte, abgewiesene Asylbewerber und illegale Einwanderer aus „kulturfremden Ländern“ seien nicht mehr in der Schweiz, sondern in von anerkannten internationalen Organisationen (wie UNHCR, IKRK u. a.) betreuten Flüchtlingslagern in der Region ihrer Herkunft zu beherbergen.⁵⁶

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Grundschulen

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 03.12.2008
ANDREA MOSIMANN

Im Dezember kündigte die SVP weitere **Opposition im Bereich der Volksschulbildung** an. Obwohl die Bildungspolitik Sache der Kantone ist, möchte die nationale Parteileitung künftig den Widerstand gegen Bildungsprojekte stärker koordinieren. Damit die kantonalen SVP-Mitglieder selber aktiv werden können, plant die Partei ein breit angelegtes Schulungsprogramm, welches durch Nationalrat Schlüer (ZH) koordiniert werden soll.⁵⁷

Kultur, Sprache, Kirchen

Kirchen und religionspolitische Fragen

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 19.06.2006
MARIANNE BENTELI

Neuerdings sind den religiösen Fundamentalisten aus evangelikalen Kreisen sowie den Rechtsausserpolitikern der SVP der Bau von Minaretten resp. neuer Moscheen ein Dorn im Auge. Im Gegensatz zu den Kirchtürmen der christlichen Konfessionen sehen sie darin nicht ein rein religiöses Symbol, sondern eine Art Kriegserklärung der islamischen Welt an die abendländische Zivilisation. Von Nationalrat Wobmann (svp, SO) in der Sommersession auf den Bau von Minaretten angesprochen, erklärte Bundesrat Couchepin, die Erteilung einer **Baubewilligung liege im Ermessen der Gemeinden und Kantone**, wobei für eine Ablehnung lediglich raumplanerische oder baurechtliche, nicht aber religiöse Aspekte zu berücksichtigen seien. Etwas anderes wäre mit der verfassungsmässig garantierten Glaubensfreiheit nicht vereinbar. Bundespräsident Leuenberger äusserte sich ebenfalls zu der Frage und bezeichnete die **Minarett-Debatte als «reine Wahlkampf-Schaumschlägerei»**: Natürlich werde seit dem 11. September 2001 über das Verhältnis zwischen Christentum und Islam und über die Ursachen des islamistischen Terrorismus diskutiert, was auch richtig sei, aber es sei keineswegs so, dass die Schweizer Bevölkerung sich durch den Bau von Minaretten bedroht fühle. In der zweiten Jahreshälfte kündigten verschiedene Gruppierungen um den rechts aussen politisierenden SVP-Nationalrat Schlüer (ZH) an, 2007 eine Volksinitiative gegen den Bau von Minaretten lancieren zu wollen.⁵⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 03.07.2000
DANIEL BRÄNDLI

Am Sonderparteitag vom Juli in Unterentfelden (AG) beriet die SVP ihre ausserpolitische Position. Nebst der Diskussion eines Positionspapiers ging es dabei vor allem um die Frage nach der **Haltung gegenüber der Revision des Militärgesetzes** (Auslandeinsätze). Die Delegierten sprachen einem allfälligen bürgerlichen Referendum gegen die Revision ihre Unterstützung zu. Auf der Seite der Gegner hielten die Nationalräte Mörgeli und Schlüer (beide ZH) an einer engen Neutralitätsdefinition fest. Friedenspolitik, Handelspartnerschaften und Gute Dienste seien die Mittel der schweizerischen Friedenssicherung. Unter dem Modewort Kooperation laufe die Schweiz aber Gefahr, in zukünftige Konflikte hineingezogen zu werden.⁵⁹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 22.05.2001
MAGDALENA BERNATH

Ende April beschlossen die Delegierten auf dem Sarner Landberg (OW) die **Nein-Parole zu den beiden Teilrevisionen des Militärgesetzes**. Von den rund 30 Votanten hatten sich nur sieben für die Vorlagen eingesetzt; sie wurden zum Teil ausgepiffen. In der Folge erregte die **Abstimmungskampagne** mit Särgen, Soldatenfriedhöfen, verunstalteten Schweizerkreuzen und Militärköpfen, die von der AUNS und von einem überparteilichen, von der jungen SVP dominierten Komitee unter der Leitung von SVP-Nationalrat und -Vizepräsident Toni Brunner (SG) geführt wurde, die Gemüter. SVP-Nationalrat Jürg Stahl (ZH) verlangte eine Aussprache über die ganze Inseratenkampagne, da die SVP mit ihren Nationalräten Blocher, Fehr und Schlüer im Stil und personell eng mit der AUNS verbunden sei.⁶⁰

ANDERES
DATUM: 20.04.2010
MARC BÜHLMANN

In einem Grundlagenpapier äusserte sich eine Gruppe um Nationalrat Ulrich Schlüer (ZH) zur **Bildungspolitik**. Darin stellt sich die SVP gegen den integrativen Unterricht, wonach Sonderklassen abgeschafft und in die Regelklassen integriert werden sollen. Kinder von Migrant(-innen) sollen erst in Regelklassen eintreten dürfen, wenn sie über genügend Deutschkenntnisse verfügen. Schlüer stellte zudem eine Verweiblichung der Schule fest und forderte mehr Lehrer statt Lehrerinnen. Schliesslich müsse im Kindergarten wieder in Mundart und nicht in Hochsprache unterrichtet werden. Das leicht überarbeitete Bildungspapier wurde an der Delegiertenversammlung Mitte Oktober an einem Sonderparteitag verabschiedet.⁶¹

WAHLGESCHÄFT
DATUM: 18.08.2010
MARC BÜHLMANN

Linke und ökologische Parteien

Die Grünen griffen bei den **Bundesratsersatzwahlen** im Herbst des Berichtsjahrs den Sitz der FDP an. Die Partei rechnete sich mit Unterstützung der SP und der CVP Erfolgchancen aus. Der Anspruch der Grünen mit 10% Wähleranteil auf einen Bundesratssitz sei ebenso berechtigt wie jener der CVP, verlauteten die Parteisprecher. Die Suche nach Spitzenkandidaten verlief allerdings harzig. Mit Marlies Bänziger (ZH), Geri Müller (AG) und Brigit Wyss (SO) stellten sich schliesslich drei Kandidaten zur Verfügung. Die Fraktion bestimmte Brigit Wyss zur Sprengkandidatin. Sie schied allerdings bereits im dritten Wahlgang mit 40 Stimmen aus.⁶²

1) NZZ, 22.2., 26.3., 15.4. und 15.5.99; TA, 22.2., 26.3., 6.4., 17.4. und 4.10.99; SZ, 13.4.99; BaZ, 13.4.99; Blick, 15.4.99; AZ, 17.4.99; Presse vom 19.4.99.; BBl, VII, 1999, S. 5986 ff.

2) Amt. Bull. NR, 1996, S.2160ff.; Amt. Bull. NR, 1996, S.2199ff.; Amt. Bull. StR, 1996, S.1111; BBl, I, 1996, S. 825f.

3) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2421 ff.

4) AB NR, 2009, Beilagen III, S. 872; AB NR, 2009, Beilagen VI, S. 352 f.; AB NR, 2009, S. 1008; AB NR, 2009, S. 1009; AB NR, 2009, S. 1015; AB SR, 2009, S. 965 f.; Bund, 21.3.09; NZZ, 26.3.09

5) AB NR, 2010, S. 135 ff.; AB NR, 2010, S. 1351 f.; AB NR, 2010, S. 1517 f.; AB NR, 2010, S. 1673; AB NR, 2010, S. 854 ff.; AB SR, 2010, S. 1009; AB SR, 2010, S. 770 ff.; AB SR, 2010, S. 866 f.; AB SR, 2010, S. 929; BBl, 2009, S. 8513 ff.

6) AB NR, 2007, S. 1723.

7) AB NR, 1999, S. 1408 f.; AB NR, 1999, S. 160; AB NR, 1999, S. 2670 ff.; AB NR, 1999, S. 387 ff.; AB SR, 1999, S. 202 ff.; Presse vom 17.2.–18.2.99; Presse vom 20.2.99 (FDP und Basel)

8) AB NR, 2005, S. 1972.; AB SR, 2005, S. 675 ff.; AB NR, 2005, S. 1560.; BBl, 2005, S. 3723 ff.; AB NR, 2005, S. 660 ff.; NZZ, 13.7. und 1.9.05; TA, 7.10.05.; ; Presse vom 12.1.05.

9) NZZ und TA, 16.9.99; Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2588 f. Vgl. SPJ 1998, S. 41.

10) Schlüer: AB NR, 2007, S. 564 ff. und 1376 f.; AB SR, 2007, S. 653 ff.; TA, 26.9.07. Waber: AB NR, 2007, S. 2027 f.

11) Amtl. Bull. NR, 1998, S. 2780 ff.

12) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 190 f.; Amtl. Bull. StR, 1999, S. 484 ff.; Amtl. Bull. NR, 1999, S. 1272 f.; TA, 9.6.99; CdT, 10.6.99; AZ, 11.6.99.

- 13) Zum Fall Holenweger und zur Anklage: Presse vom 07.05 bis 05.07.10; Politkrimi: TA, 7.5.10; Vertrauensverlust: TA, 4.5.10; Mo. SVP: AB NR, 2010, S. 105f.; Frage Schliuer: AB NR, 2010, S. 775.
- 14) AB NR, 1998, S. 1887 f.; AB NR, 1998, S. 907; AB SR, 1998, S. 1107; AB SR, 1998, S. 61; AB SR, 1998, S. 63; AB SR, 1998, S. 703
- 15) AB NR, 1998, S.1021ff.; AB NR, 1998, S.2833f.; AB SR, 1998, S.249 f.
- 16) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2543 f. (Fraktion) und 2553 (Gysin).
- 17) AB NR, 2004, S. 937 ff.; AB SR, 2004, S. 628ff.
- 18) BBl, 2007, S. 8017 ff.; NZZ und TA, 22.10.07; TA, 26.5.07; NZZ, 28.8.07.
- 19) BBl, 2011, S. 8267 ff.; TA, 1.2., 16.5. und 10.8.11; AZ, TA und NZZ, 20.8., 27.8. und 30.8.11; NZZ, 1.8. und 24.9.11; TA, 13.10.11; NZZ, 14.10.11; Presse vom 24.10.11; NZZ, 25.10.11; NZZ, 7.12.11; www.zh.ch; Bundeskanzlei (www.parlament.ch); BFS (BFS.admin.ch; www.politik-stat.ch); Lit. BFS
- 20) BO CN, 1998, p. 115 ss.; BO CN, 1998, p. 921 ss.
- 21) FF, 2007, p. 2059 ss.; BO CE, 2007, p. 594 s.; BO CN, 2007, p. 1456 ss.
- 22) FF, 2009, p. 5673 ss.; BO CN, 2010, p. 142 ss. et 915; BO CE, 2010, p. 105 ss. et 286.
- 23) AB SR, 2011, S 57 ff.; AB NR, 2011, S. 343 ff. und 515 ff.; BBl, 2011, S. 1013 ff. und 2449 ff.; NZZ, 18.3.11.
- 24) BO CN, 2006, p. 165 ss. et 514 ss.; BO CE, 2006, p. 197 ss. et 301.
- 25) FF, 2009, p. 4339 ss.; BO CN, 2009, p. 1328 ss.; BO CE, 2009, p. 1207 ss.; NZZ, 8.9.09.
- 26) AB NR, 2011, S. 1044; AB SR, 2011, S. 820 ff.
- 27) BO CN, 1997, p. 2754 ss.; FF, 1997, IV, p. 840 ss.; TA, 22.4.97; presse du 30.4.97.
- 28) BO CE, 1997, p. 975 s.; BO CN, 1997, p. 2750 ss.; FF, 1997, III, p. 933 ss.
- 29) BO CE, 1999, p. 105 s.; BO CE, 1999, p. 98 ss.; BO CN, 1999, p. 5 ss.; FF, 1999, p. 2372
- 30) 24h, 11.3.99.; AB StR, 1999, S. 980 ff.; AB NR, 1999, S. 1672 ff.; AB NR, 1999, S. 272 ff.
- 31) AB NR, 2011, S. 220.
- 32) BO CN, 2004, p. 1223; FF, 2004, p. 1087.
- 33) BO CN, 2003, p. 466 ss.; presse du 21.3.03.
- 34) BO CN, 2003, p. 2006 ss. et 2130; BO CE, 2003, p. 1189 et 1246; FF, 2003, p. 7475 ss.
- 35) FF, 2003, p. 155 ss.; BO CE, 2003, p. 81 ss.; BO CN, 2003, p. 834.
- 36) FF, 2003, p. 4155 ss.; BO CN, 2003, p. 1301 ss. et 2091 ss.; BO CE, 2003, p. 1162 ss.
- 37) 24h, 25.3.99.; BO CN, 1999, p. 200 s.
- 38) BO CE, 2003, p. 499 ss.; BO CN, 2003, p. 774 ss.; Communiqué de presse du DDPS du 7.3.03.; FF, 2003, p. 3232 ss.; Lib. 4.6.03.
- 39) BO CE, 2003, p. 286 s.; BO CE, 2003, p. 501 s.; BO CN, 2003, p. 1413 ss.; Communiqués de presse du DDPS des 10.2, 3.4, 16.10 et 5.12.03.; FF, 2003, p. 2797 ss.; Presse des 3.3. et 15.3.03.
- 40) BO CE, 2005, p. 234 ss.; BO CN, 2005, p. 237 ss.; LT, 1.2.05; communiqué de presse de la CPS-CN du 23.3.05.
- 41) BO CN, 2005, p. 950 ss.; LT, 25.2.05; NZZ, 31.5.05.
- 42) Blaser et al. (2003): Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, VOX no 81.; FF, 2003, p. 4668 ss.; FF, 2003, p. 673 s.; FF, 2003, p. 675 s.; Presse des 24.1, 18.2, 1.3, 3.3, 2.4, 7.4, 26.4 et 19.05.03; Lib., 14.4.03; TA, 19.3 et 25.3.03; BaZ, 8.1.03.
- 43) BO CN, 2006, p. 1434 ss.
- 44) BO CE, 2007, p. 74 ss., 311, 590 et 660; BO CN, 2007, p. 598, 807 ss. et 1162; FF, 2007, p. 2183 s.
- 45) FF, 2007, p. 2059 ss.; BO CE, 2007, p. 594 s.; BO CN, 2007, p. 1456 ss.; FF, 2007, p. 7069 s.
- 46) BO CE, 2002, p. 898 ss.; BO CN, 2002, p. 1911 ss.; FF, 2002, p. 6187 ss.
- 47) BO CE, 2006, p. 623 ss.; BO CN, 2006, p. 1803 ss.; FF, 2006, p. 5089 ss.; LT, 19.5 et 2.6.06; Lib., 25.10.06; 24h, 6.12.06
- 48) BO CE, 2007, p. 596 ss. et 1166 s.; BO CN, 2007, p. 1471 ss.
- 49) BO CN, 2002, p. 1950 ss.; BO CN, 2002, p. 1993 ss.; BO CN, 2002, p. 204 ss.
- 50) Amt. Bull. NR, 1997, S. 417; Amt. Bull. NR, 1997, S. 620f.; Amt. Bull. NR, 1997, S. 82ff.; Amt. Bull. NR, 1997, S. 98ff.; Amt. Bull. StR, 1997, S. 161f.; Amt. Bull. StR, 1997, S. 342.; BBl, 1997, II, S. 601ff.; BBl, 1997, II, S. 614ff.; NZZ, 7.11.97
- 51) AB NR, 1999, S. 1404 f.; AB NR, 1999, S. 918 ff.; AB SR, 1999, S. 489 ff.; AB SR, 1999, S. 598; BBl, 1999, S. 2997 ff.; BBl, 1999, S. 5118; BaZ, 9.2.99.
- 52) AB SR, 2003, S. 47 f. und 614; AB NR, 2003, S. 1023 ff.; BBl, 2003, S. 4812, V
- 53) AB SR, 2009, S. 443 ff.
- 54) AB NR, 2010, S. 1543 f.; AB NR, 2010, S. 555.; AB NR, 2010, S. 966.
- 55) AB NR, 2002, S. 381 ff. und 461.
- 56) AB NR, 2003, S. 501 und 1487 ff.
- 57) TA, 3.12.08.
- 58) AB NR, 2006, S. 975; Presse vom 8.9., 9.10. und 3.11.06
- 59) Presse vom 3.7.00.
- 60) BZ, 5.5. und 22.5.01.; Presse vom 30.4.01.
- 61) TA, 1.2.10; BAZ, 20.10.10.
- 62) TA, 12.8.10; STG, 13.8.10; BaZ, 14.8.10; QJ 18.8.10; TG, 18.8.10.